



brugel●●

RAPPORT
ANNUEL
2 0 2 4

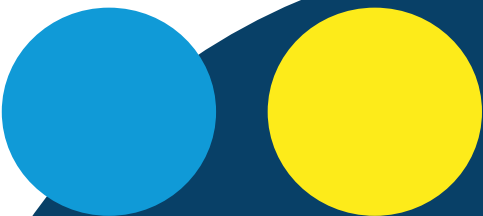


TABLE DES MATIÈRES

BRUGEL en bref	3
Le mot du Président	4
Interview de la direction	6
Faits marquants	10
Chiffres clés	14
Les 6 thématiques phares de BRUGEL	16
1 Transition énergétique	18
2 Cadre réglementaire et structure tarifaire	24
3 Fonctionnement des réseaux	29
4 Secteur de l'eau	33
5 Marché et précarité énergétique	37
6 Droits des consommateurs·rices	40
Ressources humaines et gouvernance budgétaire	44
Organigramme	48

BRUGEL EN BREF



BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marché, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable.

BRUGEL est indépendante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et est constituée :

- d'un conseil d'administration composé d'un président et de cinq administratrices et administrateurs nommés par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- d'une équipe de conseillers-ères et d'assistants-es.



RETROUVEZ PLUS EN DÉTAIL LES MISSIONS,
LES VALEURS ET LA VISION STRATÉGIQUE
DE BRUGEL SUR SON SITE INTERNET

www.brugel.brussels/brugel/vision-strategique-245

NOTRE VISION

BRUGEL s'inscrit dans les objectifs ambitieux de la Région de Bruxelles-Capitale tant en matière de transition énergétique que de gestion optimale de l'eau.

En matière de transition énergétique : réduction des consommations, développement des énergies renouvelables, nouveaux modèles de gestion décentralisée et nouvelles technologies, etc.

En matière de gestion optimale de l'eau : utilisation rationnelle de la ressource, protection des eaux de surface et souterraines et lutte contre les inondations, etc.

NOTRE MISSION

Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour

- être force de propositions stratégiques ;
- émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés ;
- proposer et appliquer des modèles tarifaires ;
- pour une transition efficiente et socialement juste.



Le mot du Président

MAINTENIR LE CAP



**KEVIN
WELCH**

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE BRUGEL

Dans un contexte institutionnel incertain, BRUGEL a poursuivi sa mission avec rigueur et responsabilité, en posant des choix stratégiques structurants pour la transition énergétique et la régulation des services essentiels.

L'introduction d'une première mouture d'une nouvelle méthodologie tarifaire, fondée sur un modèle revenue cap, constitue l'un des changements majeurs de l'année. Le modèle que nous avons conçu permet à Sibelga d'intégrer des investissements spécifiques liés à la transition énergétique, en dehors du cadre classique, tout en assurant un encadrement rigoureux par le régulateur.

La transition énergétique implique aussi des choix technologiques. À ce titre, il me paraît essentiel que l'initiative de la Task Force 2050, initié par le Ministre de l'Energie sortant, soit poursuivie. En apportant un cadre de réflexion stratégique pour la décarbonation du bâti, elle permet de réduire l'incertitude et de mieux sécuriser le choix des investissements futurs. Dans un moment où la clarté des orientations est plus que jamais nécessaire, ce travail mérite d'être consolidé et soutenu par l'ensemble des décideurs régionaux.

En 2024, BRUGEL a également mené des audits ciblés dans les sociétés qu'elle contrôle, sur des postes clés comme l'IT ou les compteurs intelligents. Cette démarche a permis d'écarter du périmètre tarifaire certaines dépenses. En investissant dans ces contrôles, nous avons incité Sibelga à faire des économies substantielles. De cette façon, le régulateur a veillé à ce que des coûts non justifiés ne soient pas répercutés sur les consommateurs.

Cette attention portée à la maîtrise des coûts doit aller de pair avec un soutien actif aux dynamiques d'innovation locale. Le développement des communautés d'énergie est à ce titre un levier clé pour verdir la consommation électrique bruxelloise. Malgré un démarrage prometteur leur déploiement reste lent. En 2025, BRUGEL analysera les freins, comme la complexité juridique, et proposera des pistes concrètes pour accélérer la mise en œuvre des communautés.

Cependant, je souhaite souligner que l'absence de pilotage politique clair que connaît actuellement la Région bruxelloise suscite une vive inquiétude. Pour BRUGEL, cette paralysie est d'autant plus préoccupante que plusieurs chantiers structurels nécessitent des arbitrages urgents : mise en place du pacte énergétique interfédéral, financement des infrastructures, problématique de la structure financière de Vivaqua ou encore besoins liés à la reprise du STEP Nord par Hydria.

À cela s'ajoute une tension budgétaire inédite pour BRUGEL. Les restrictions imposées ont considérablement réduit les marges de manœuvre du régulateur. Si la situation politique reste figée, le Conseil d'administration devra réévaluer les priorités opérationnelles, certaines missions risquant de ne plus pouvoir être assurées faute de moyens.

Je souhaiterais conclure en remerciant, au nom du Conseil d'administration, l'ensemble des équipes de BRUGEL pour leur professionnalisme, leur mobilisation et leur capacité à anticiper les besoins d'un secteur en pleine mutation. Je salue également la direction générale pour sa gestion rigoureuse et son pilotage déterminé. Les défis auxquels nous faisons face sont réels et complexes, mais je reste convaincu que la solidité, l'engagement et la compétence de nos équipes nous permettront de les relever avec lucidité et ambition.

A handwritten signature in blue ink, reading "Kevin Welch".

Interview de la direction

ANTICIPER ET ENCADRER L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

Quels ont été les faits les plus marquants de l'année 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par des évolutions majeures tant au niveau tarifaire que réglementaire. Parmi les moments structurants figure l'approbation des nouveaux tarifs de distribution pour la période 2025-2029. Ces tarifs s'appuient sur une méthodologie renouvelée qui rompt avec le modèle traditionnel « cost plus » pour évoluer vers une logique « revenue cap ». Cette transition méthodologique est essentielle pour permettre au gestionnaire de réseau de se projeter dans l'avenir tout en étant évalué sur les résultats obtenus.

En 2024, BRUGEL a également poursuivi le travail engagé sur les règlements techniques, avec des nouvelles versions approuvées au début de l'année et un travail continu sur le règlement technique électricité.

Enfin, la transition énergétique a continué de structurer l'action de BRUGEL, notamment à travers l'accompagnement de projets de partage d'énergie, de développement du photovoltaïque et de réflexion sur le stockage d'électricité.



PASCAL
MISSELYN

DIRECTEUR DE BRUGEL

Quels étaient les enjeux liés à l'approbation des tarifs de distribution ?

Les tarifs de distribution approuvés fin 2024 sont le résultat concret de la méthodologie tarifaire établie en 2023, traduite par Sibelga dans une proposition tarifaire chiffrée.

L'enjeu était double : garantir des tarifs justes pour les consommateurs tout en intégrant les besoins d'investissement liés à la transition énergétique. Nous avons analysé de manière approfondie la proposition tarifaire de Sibelga, en mobilisant notamment des audits externes pour évaluer certains postes comme les coûts IT ou le déploiement des compteurs intelligents. Le résultat est un tarif



RÉGIS
LAMBERT

DIRECTEUR DE BRUGEL

certes en légère hausse, mais qui anticipe les défis de demain, notamment l'électrification des usages, le renforcement du réseau ainsi que la sortie progressive du gaz.

En quoi la révision des règlements techniques est-elle significative pour les consommatrices et consommateurs bruxellois ?

Les règlements techniques restent des documents techniques avant tout, qui ne sont pas toujours directement accessibles aux consommateurs. Toutefois, ils jouent un rôle clé dans la structuration des droits et obligations des différents acteurs

du marché. À travers cette mise à jour, BRUGEL a souhaité renforcer la transparence en intégrant des règles qui étaient auparavant limitées aux échanges entre opérateurs. Cela permet notamment aux consommateurs de mieux comprendre les processus qui les concernent.

Cette révision introduit également de nouvelles normes adaptées à l'évolution du marché de l'énergie et aux nouveaux usages. Elle encadre ainsi la transition énergétique tout en régulant le développement du stockage d'électricité, le déploiement massif des productions décentralisées et les normes relatives au comptage des compteurs intelligents.



L'enjeu lié aux tarifs de distribution était double : garantir des tarifs justes pour les consommateurs tout en intégrant les besoins d'investissement liés à la transition énergétique.

PASCAL MISSELYN
DIRECTEUR DE BRUGEL

Comment BRUGEL a contribué à l'optimisation d'un système énergétique plus durable en 2024 ?

En 2024, 114 nouveaux projets de partage ont été enregistrés. La dynamique est lancée. BRUGEL a un rôle d'accompagnement, en délivrant les autorisations, mais aussi en matière d'encouragement. Il reste cependant des obstacles, notamment administratifs et techniques, qu'il conviendra de lever pour permettre une montée en puissance.

BRUGEL travaille également sur une vision à long terme de l'évolution du réseau énergétique en collaborant étroitement avec Elia et Sibelga sur les

plans de développement, qui permettent d'anticiper et d'adapter les infrastructures aux futurs besoins. Parallèlement, BRUGEL participe activement à la Task Force 2050 afin d'appuyer le gouvernement dans la planification de la sortie du gaz et l'adaptation progressive du réseau électrique.

Comment a évolué le marché de l'énergie en Région Bruxelles-Capitale ?

La situation ne s'est pas améliorée par rapport à 2023. Le marché reste peu compétitif. Le nombre d'acteurs est limité et les offres destinées aux consommateurs bruxellois demeurent moins attractives qu'en Flandre ou en Wallonie. BRUGEL a déjà formulé plusieurs propositions, et ce depuis plusieurs années, pour réformer le cadre légal, afin d'ouvrir davantage le marché et stimuler l'offre. En l'état actuel, les ménages bruxellois ne bénéficient pas pleinement des opportunités disponibles ailleurs.

La précarité énergétique est-elle toujours une réalité préoccupante ?

Elle reste une réalité constante. En 2024, le nombre de demandes de statut de client protégé a légèrement reculé, mais reste à un niveau élevé. Si le contexte post-crise énergétique a apporté un certain soulagement, les vulnérabilités de fond demeurent.

En 2024, des décisions du Conseil d'État et de la Cour constitutionnelle ont remis en question le régime de protection des clients vulnérables, notamment la procédure d'octroi du statut de client

protégé par BRUGEL. Toutefois, aucune décision définitive n'a encore été prise. Par ailleurs, l'Union européenne préconise une prise en charge des clients vulnérables par les États, sans que celle-ci repose directement sur les tarifs de l'énergie. Bien que relevant du Fédéral, cette question a un impact majeur en Région bruxelloise, où près de 30 % des consommateurs sont vulnérables. BRUGEL a remis ses recommandations aux autorités mais aucune adaptation législative n'a encore été concrétisée, notamment en raison de l'absence d'un gouvernement en Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis 2022 la plateforme d'Atrias rencontre des problèmes techniques La situation s'est-elle améliorée en 2024 ?

La situation n'a malheureusement pas encore été régularisée. Malgré un objectif clair de réduction du nombre de dossiers en anomalie à Bruxelles, le seuil visé n'a pas encore été atteint. L'impact pour les usagers est réel, notamment en matière de délais de traitement ou de qualité d'information. BRUGEL reste mobilisée et continue à exercer une pression forte sur le gestionnaire du réseau de distribution.

Le contrôle du prix de l'eau fait également partie de vos missions. Quels ont été les points d'attention en 2024 ?

Deux dossiers ont mobilisé notre attention. Le premier concerne l'adaptation tarifaire d'Hydria, demandée en août 2024 pour compenser la hausse de ses coûts, notamment due à l'inflation,

et approuvée par BRUGEL. Cette adaptation vise à refléter les coûts réels de l'opérateur tout en garantissant les investissements indispensables à la modernisation des infrastructures et au respect des normes européennes sur l'épuration des eaux. Toutefois, l'impact sur la facture des usagers reste limité.

Le second dossier concerne l'amélioration de la situation financière de Vivaqua, qui demeure timide malgré une optimisation de son système de facturation. L'augmentation des impayés continue de peser sur sa trésorerie, soulevant des inquiétudes quant à la pérennité du modèle actuel. BRUGEL a alerté les autorités sur la nécessité d'une réforme structurelle du financement du secteur afin d'assurer sa viabilité à long terme.

Quels sont les prochains défis pour le secteur de l'eau Région Bruxelles-Capitale ?

Le secteur de l'eau devra relever plusieurs défis majeurs dans les années à venir. Tout d'abord, la reprise de la station d'épuration Nord par Hydria, la réorganisation du secteur et la pérennisation de son financement restent des enjeux structurels essentiels.

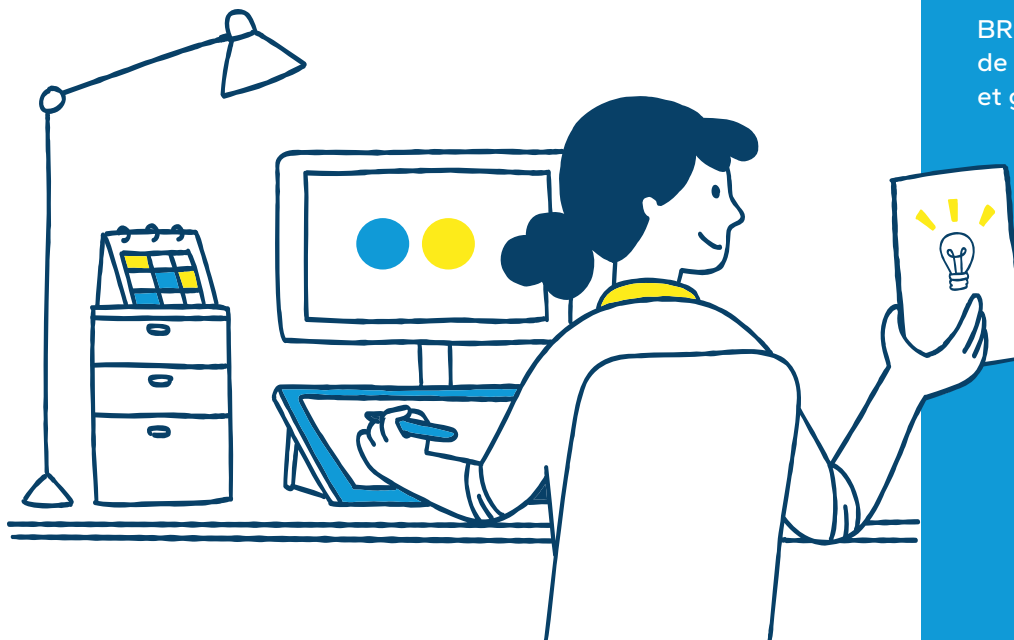
Par ailleurs, l'impact du changement climatique devient une préoccupation croissante. La multiplication des épisodes de sécheresse et d'inondation met sous pression les infrastructures hydriques et nécessite une adaptation proactive pour assurer une gestion efficace des ressources en eau.



Enfin, l'entrée en vigueur en 2024 de la nouvelle directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines impose des normes plus strictes en matière d'épuration. L'obligation d'instaurer un traitement quaternaire (ciblant les micropolluants tels que les résidus pharmaceutiques et les composés chimiques complexes) représente un défi technologique et financier de taille.

Début mars vous avez publié un mémorandum à l'attention des autorités. Quel en était l'objectif ?

À chaque formation d'un nouveau gouvernement, une déclaration de politique régionale est adoptée pour définir les priorités des cinq prochaines années. Il est essentiel que les recommandations du régulateur puissent nourrir cette réflexion et permettre aux décideurs de mieux appréhender les défis à venir. Ce mémorandum met en avant des enjeux majeurs tels que la transition énergétique, l'évolution du marché de l'énergie et le financement du secteur de l'eau. L'objectif est de poser un cadre factuel sur les défis qui nous semblent incontournables et qui devront être traités par le futur gouvernement.



BRUGEL a engagé un processus de statutarisation en 2023. Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous avons réalisé des avancées significatives en 2024, passant d'un seul agent statutaire fin 2023 à 16 au 31 décembre 2024. Cette progression témoigne de notre engagement à stabiliser nos effectifs et à renforcer la structure de BRUGEL. Toutefois, la pression budgétaire actuelle freine cette dynamique. Dans ce contexte, nous devons prioriser nos actions et optimiser nos ressources tout en maintenant nos missions essentielles. Par ailleurs, l'incertitude liée à l'absence actuelle de gouvernement complique davantage les perspectives, rendant la gestion budgétaire de plus en plus contraignante.

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRAGE : LA POSITION DE BRUGEL

En août 2024, le VREG a précisé certaines conditions pour les fournisseurs de services de flexibilité sous le seuil de tension régional, une décision contestée devant le Conseil d'état par la CREG, qui revendique la compétence exclusive du fédéral sur ce marché.

Cette affaire illustre les zones d'ombre du cadre institutionnel belge, la répartition des compétences actuelle ne prenant pas en compte les évolutions du secteur, comme la flexibilité énergétique.

BRUGEL soutient la position du VREG afin de défendre les prérogatives régionales et garantir une régulation adaptée aux réalités locales, essentielle pour l'équilibre du marché et l'intégration des énergies renouvelables à Bruxelles.

FAITS MARQUANTS 2024

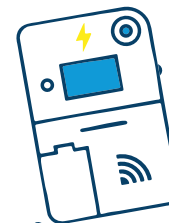
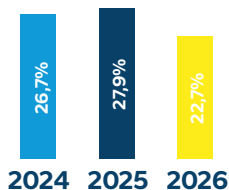
JANVIER

BRUGEL se positionne sur **la limitation des frais de recouvrement** appliqués par les fournisseurs, à la demande du Centre d'appui aux services de médiation de dettes.

Parution d'un avis sur le projet d'arrêté concernant **la licence de fourniture de services de flexibilité et d'agrégation**, modifiant les arrêtés relatifs aux licences de fourniture électricité et gaz.

FÉVRIER

À la suite de **notre étude sur l'adéquation des quotas de certificats verts** en Région de Bruxelles-Capitale, le Gouvernement suit notre proposition et les augmente.



Publication de notre avis sur le déploiement, le placement et l'utilisation des compteurs intelligents.

Approbation des propositions de règlements techniques

de Sibelga et d'Elia, marquant une étape clé pour l'avenir des réseaux bruxellois et les droits des consommateurs.

BRUGEL **publie son mémorandum** afin d'alimenter les réflexions politiques sur les questions énergétiques et hydriques qui façonneront le marché bruxellois de l'énergie et le secteur de l'eau dans les années à venir.



AVRIL

Sortie d'un avis sur **l'évaluation des prix facturés aux clients finals** et leur impact sur le nombre de ménages sollicitant le statut de client protégé.

Publication de notre **rapport annuel 2023**.



Proposition d'évolution du système de soutien à la production d'électricité renouvelable, visant à simplifier le mécanisme, réduire le coût sociétal et favoriser une transition énergétique durable à Bruxelles.

MAI

Accord avec les principaux acteurs publics du secteur bruxellois de l'énergie sur une première vision commune visant à **décarboner progressivement notre consommation d'énergie** dans le bâtiment.

JUIN

Sortie d'un avis d'initiative sur **l'amélioration du régime d'indemnisation** pour les dysfonctionnements liés à la plateforme Atrias.

Participation de BRUGEL à **la fête de l'Environnement** pour promouvoir les modèles de partage d'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.



Réalisation d'une **étude sur la résilience du réseau d'assainissement** en Région de Bruxelles-Capitale face au risque accru d'inondation lié aux changements climatiques.

Approbation de la prescription technique pour le raccordement des points de recharge pour véhicule électrique connectés au réseau de distribution.

Présence de notre équipe à la fête de l'Iris, une occasion privilégiée **d'échanger avec les Bruxellois-es** sur les questions énergétiques.



Publication d'une **étude sur l'adéquation des quotas de certificats verts** en Région de Bruxelles-Capitale.

SEPTEMBRE

Adhésion de BRUGEL à l'AIB Gas

Scheme Group, une étape significative qui témoigne de notre engagement envers les énergies renouvelables et la transparence énergétique.

Publication des cahiers thématiques dédiés aux droits des consommateurs résidentiels et au service des litiges. Ce dernier revient plus en détail sur l'activité du service qui a vu en 2023 une augmentation de plus de 300% des plaintes à traiter par rapport à 2022.



Sortie du **cahier thématique** sur le fonctionnement du marché des certificats verts et des garanties d'origine en 2023.

BRUGEL propose au législateur de **renforcer le régime d'indemnisation** prévu par l'ordonnance pour améliorer la protection des consommateurs-trices dans le secteur de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale.

Lancement d'une **consultation publique** sur notre ROI et plus particulièrement sur l'annexe 4 relative au règlement de procédure du service des litiges.

OCTOBRE

Publication de **deux nouveaux sets statistiques**, l'un sur le secteur de l'eau et l'autre sur le partage d'énergie.



JUILLET

Adoption de lignes directrices claires et transparentes sur les compétences de BRUGEL **en matière d'imposition d'amendes administratives**.

BRUGEL **approuve un amendement** permettant le raccordement des unités de production décentralisées et des batteries sans connexion fixe, comme les installations photovoltaïques « Plug & Play ».

DÉCEMBRE

Approbation de la proposition tarifaire actualisée d'Hydria pour la période 2025-2026.

Lancement d'**une campagne** de sensibilisation sur le partage d'énergie.



BRUGEL approuve les tarifs de distribution de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale pour 2025-2029. Ces tarifs reflètent une approche équilibrée entre la maîtrise des coûts pour les ménages bruxellois, le soutien à la transition énergétique et l'incitation à une gestion efficiente des réseaux.

Approbation des tarifs adaptés par Vivaqua répercutant l'augmentation tarifaire d'Hydria pour la période 2025-2026.

Validation de la feuille de route SmartGrid de Sibelga, visant à transformer le réseau de distribution d'électricité en un réseau intelligent.

Lancement d'une **consultation publique** sur l'organisation des procédures de déménagement établies par le MIG6 au regard du droit.

Présence de BRUGEL au **salon de la copropriété** pour informer sur les avantages du partage d'énergie et notamment du partage d'énergie au sein d'un même bâtiment.



Maintien des niveaux de soutien en vigueur pour les installations PV et BIPV, suite à notre proposition.

Approbation du règlement technique électricité de Sibelga, intégrant des évolutions sur l'accès et le fonctionnement du réseau bruxellois, notamment le stockage d'énergie, la conformité à la directive européenne sur les renouvelables et des concepts liés à la puissance.

NOVEMBRE

CHIFFRES CLÉS

2024

40

Agents

6,5

Mio € de budget par an

PUBLICATIONS

19

Avis

2

Propositions

54

Décisions

8

Rapports

3

Etudes

22

Newsletters



RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS (AVIS, DÉCISIONS, ÉTUDES, PROPOSITIONS, ETC.) SUR LE SITE INTERNET.

www.brugel.brussels/documents

AUTRES



Jeux de données statistiques accessibles
sur l'open datastore régional

1.324

Demandes de statut de clients protégé reçues

4.914

Installations photovoltaïques et

886

Statuts de client protégé octroyés par BRUGEL

74

Installations de cogénération certifiées

321

Plaintes reçues

896.000

CV octroyés

3

Consultations lancées



Autorisations à des communautés d'énergie

**UNE APPROCHE
TRANSVERSALE
AU SERVICE DES
CONSUMMATRICES
ET CONSOMMATEURS
BRUXELLOIS**

En 2024, toutes les équipes de BRUGEL ont mis leurs compétences au service de l'ensemble des consommateurs bruxellois et ont travaillé de manière transversale afin de mener à bien les différentes missions de contrôle et de conseil qui leur ont été assignées.

Découvrez dans ce rapport annuel comment le régulateur a travaillé sur les six thématiques phares de l'année écoulée :

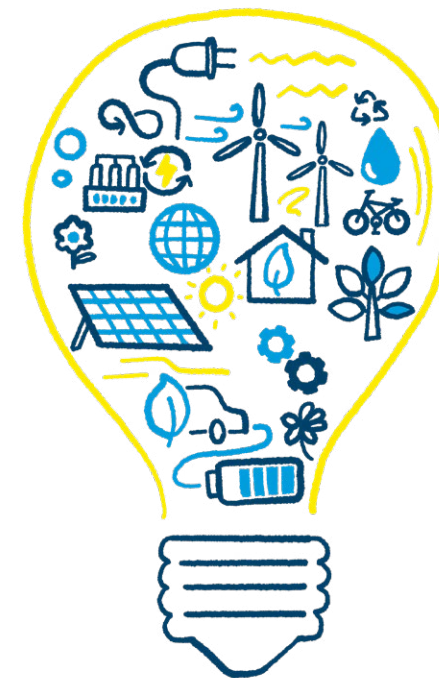


1

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique en Région de Bruxelles-Capitale s'accélère, portée par des actions structurantes et une mobilisation croissante des acteurs du secteur. Dans ce contexte en pleine évolution, BRUGEL joue un rôle clé en garantissant un cadre stable tout en adaptant les mécanismes de soutien aux évolutions du marché et en s'inscrivant pleinement dans les objectifs de décarbonation fixés par la Région.

En veillant entre autres à l'évolution des tarifs de distribution ou encore des règlements techniques, BRUGEL contribue activement à l'émergence d'un système énergétique plus durable, plus flexible et plus accessible aux ménages et aux entreprises. Les actions posées cette année confirment que la transition énergétique est plus qu'un objectif : elle est une réalité en construction, portée par l'engagement collectif des Bruxellois et Bruxelloises.



DES MESURES TARIFAIRES POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION

En 2024, BRUGEL a veillé à ce que la proposition tarifaire de Sibelga pour 2025-2029 intègre plusieurs mesures en faveur de la transition énergétique. « Des tarifs préférentiels ont été validés pour encourager le développement du partage d'énergie, tandis que des budgets additionnels ont été alloués au développement des réseaux intelligents mais aussi des services de flexibilité », détaille Jérémie Van Den Abeele, responsable des aspects tarifaires. « Un mécanisme incitatif a également été intégré dans la méthodologie tarifaire afin de favoriser le déploiement des compteurs intelligents en Région de Bruxelles-Capitale », précise-t-il encore.

Des tarifs préférentiels ont été validés pour encourager le développement du partage d'énergie.

JÉRÉMIE VA DEN ABEELE
RESPONSABLE DES ASPECTS TARIFAIRES

BRUGEL a également validé des budgets d'investissements adéquats permettant à Sibelga d'adapter le réseau aux nouveaux usages électriques. « Nous prévoyons également, à l'horizon 2028, d'introduire une tarification incitative visant à minimiser l'utilisation du réseau basse tension aux périodes de pointes et à encourager les usages pendant les périodes où le réseau est moins chargé », ajoute Jérémie Van Den Abeele. Cette tarification incitative a fait l'objet d'une consultation en 2024 et fera l'objet d'une analyse approfondie en 2025, notamment en ce qui concerne la feuille de route de Sibelga pour sa mise en œuvre.

UNE DYNAMIQUE ENCOURAGEANTE POUR LE PARTAGE D'ÉNERGIE

Le partage d'énergie s'inscrit comme un mécanisme structurant de la transition énergétique bruxelloise. « Avec 114 nouveaux projets initiés en 2024, soit une augmentation de plus de 130 % par rapport à l'année précédente, les Bruxelloises et Bruxellois montrent un intérêt grandissant pour ces modèles collaboratifs », précise Irfan Duran,

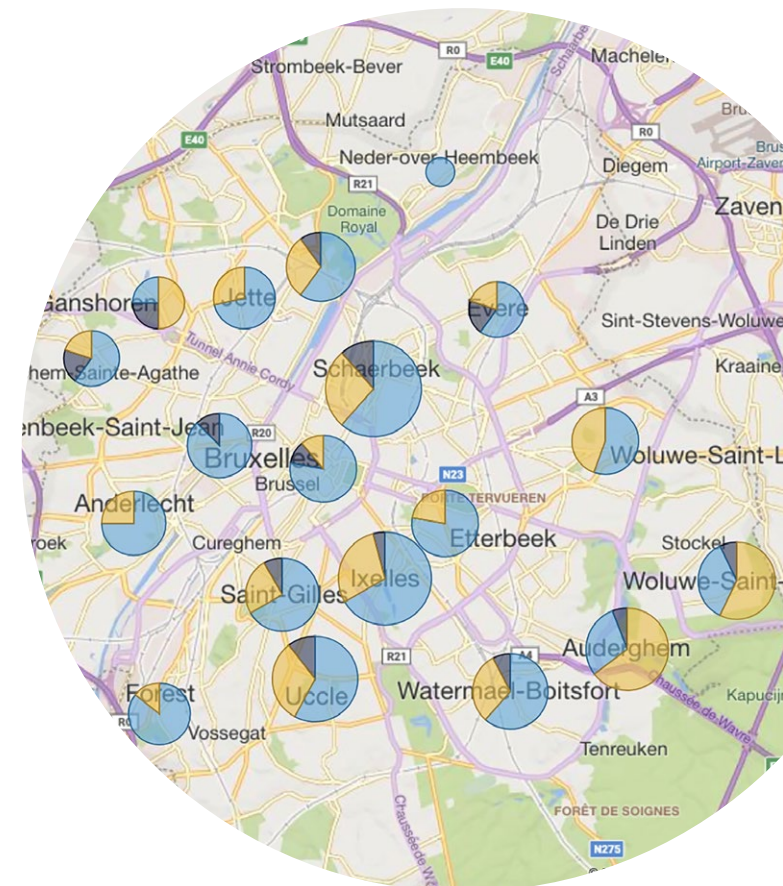
responsable de la transition énergétique au sein de BRUGEL. « La Région bruxelloise se distingue également au niveau européen. Elle est citée en exemple pour sa capacité à intégrer le partage et les communautés d'énergie dans sa stratégie de transition énergétique. »

En 2024, on dénombrait 164 initiatives actives, réparties entre 11 communautés d'énergie, 59 échanges de pair à pair et 94 partages au sein d'un même bâtiment. Ce dernier modèle reste le plus populaire, reflet notamment des caractéristiques du bâti bruxellois et de la volonté des habitants d'optimiser leur consommation locale.

Avec 114 nouveaux projets initiés en 2024, les Bruxelloises et Bruxellois montrent un intérêt grandissant pour ces modèles collaboratifs.

IRFAN DURAN
RESPONSABLE DE
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

« Nous sommes ravis de constater ce développement qui témoigne d'une prise de conscience croissante des enjeux énergétiques et d'une volonté collective de contribuer à la transition. Toutefois, malgré un cadre et une évolution favorable, nous restons attentifs aux éventuels freins à lever pour accélérer cette transition », souligne-t-il encore.



AUTORISATIONS AUX COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

BRUGEL assure l'octroi des autorisations aux communautés d'énergie. Dans une démarche d'amélioration continue, une évaluation de cette compétence a toutefois mis en évidence la nécessité d'adapter ce cadre pour mieux répondre aux évolutions réglementaires et faciliter leur mise en place.

« Nous comptons proposer au législateur une nouvelle approche qui garantira un équilibre entre simplification des démarches et protection des membres, tout en soutenant la dynamique des communautés d'énergie », explique Karine Sargsyan, responsable du service Juridique.

LA SENSIBILISATION POUR ACCÉLÉRER L'ADHÉSION

Pour accompagner cette croissance, BRUGEL a publié un Observatoire du partage d'énergie, offrant un suivi précis de l'évolution du marché et mettant à disposition des acteurs publics ou privés des données actualisées mensuellement sur le nombre total de projets, le nombre de participants, ou encore la capacité installée partagée.

En parallèle, une grande campagne de sensibilisation a été lancée fin 2024 pour promouvoir le partage d'énergie auprès des Bruxelloises et Bruxellois et ainsi accroître la visibilité des projets existants. « Cette initiative s'est appuyée sur notre site dédié (energysharing.brugel.brussels) ainsi que sur des vidéos de témoignages illustrant les trois modèles de partage », signale Irfan Duran. « BRUGEL a également pris part au Salon de la copropriété, à la Fête de l'Iris, à la Fête de l'Environnement ainsi qu'à des séminaires sur les énergies renouvelables. Ces événements ont permis un espace d'échange direct avec les citoyens et les acteurs du secteur. »

ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2024, le photovoltaïque a poursuivi son essor avec la mise en service de 3 469 nouvelles installations, faisant de cette année la 3^e meilleure en termes de nombre d'installations. « Si le rythme global reste soutenu, la puissance ajoutée est toutefois plus modeste, car ces nouvelles installations concernent principalement des petites unités de moins de 36 kWc. Avec la saturation des grandes toitures, les installations de très grande puissance se font plus rares. La Région de Bruxelles-Capitale atteint néanmoins un total de 24 117 installations photovoltaïques, représentant une puissance cumulée de 310 MWc, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 129 420 ménages, ce qui correspond à environ 22 % des ménages bruxellois », explique Bekay Chihi, responsable du service Energies renouvelables au sein de BRUGEL.

En ce qui concerne la cogénération, 2024 a été une année charnière en raison de l'arrêt prévu du soutien

aux nouvelles installations fossiles à partir du 1^{er} janvier 2025. À ce jour, 57 cogénérations ont été mises en service, totalisant une puissance de 4,7 MW.

MAINTIEN DU NIVEAU DE SOUTIEN AU PHOTOVOLTAÏQUE

Suite à son analyse menée en septembre 2024 sur le niveau de soutien adéquat pour les installations photovoltaïques, BRUGEL a proposé au Gouvernement de maintenir les dispositifs d'aide en vigueur.

« Les résultats de notre étude ont montré que maintenir le niveau de soutien actuel permet d'assurer un retour sur investissement d'environ 7 ans, en ligne avec le cadre légal. Cette stabilité permettra aux investisseurs de poursuivre le développement du photovoltaïque à Bruxelles », précise Bekay Chihi.

ÉVOLUTION DU MÉCANISME

Le soutien aux installations photovoltaïques en Région de Bruxelles-Capitale repose sur un système de certificats verts (CV). Si ce mécanisme a prouvé son efficacité en favorisant le développement des énergies renouvelables, il nécessite une évolution pour offrir plus de transparence et d'accessibilité, notamment aux petits producteurs. « En modernisant le système de soutien, on assure la pérennité du développement photovoltaïque en Région bruxelloise », souligne Bekay Chihi.

Dans cette optique, BRUGEL a initié en 2024 un groupe de travail réunissant les acteurs du secteur – installateurs, gestionnaire du réseau, fournisseurs



et tiers investisseurs – afin d'examiner les pistes d'optimisation du dispositif actuel. Trois modèles alternatifs aux certificats verts ont pu être identifiés : une prime à l'investissement, facilitant l'accès au photovoltaïque dès l'installation ; un soutien à la production, basé sur un tarif garanti ou un rachat des certificats verts à prix fixe ; et enfin un tarif d'injection variable, suivant l'évolution du marché.

« Nous préconisons une approche différenciée selon le type de producteur (particulier ou personne morale). Cette proposition de réforme vise à rendre le système plus efficace, lisible et attractif, tout en garantissant une transition fluide entre l'ancien et le nouveau mécanisme de soutien », ajoute Bekay Chihi.

En modernisant le système de soutien, on assure la pérennité du développement photovoltaïque en Région bruxelloise.

BEKAY CHIHI

RESPONSABLE DU SERVICE
ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le nouveau Gouvernement bruxellois se saisira du dossier. BRUGEL restera à la disposition des autorités pour les accompagner dans l'évolution du système de soutien, en mettant son expertise à leur service afin d'orienter leurs réflexions et, le cas échéant, faciliter la mise en œuvre des solutions retenues.

L'ÉQUILIBRE DU MARCHÉ DES CV

En tant que régulateur bruxellois, BRUGEL octroie les certificats verts aux producteurs d'électricités renouvelables. Ces certificats sont ensuite revendus aux fournisseurs d'électricité, qui doivent en restituer un volume déterminé en fonction des quotas fixés par arrêté.

« Ces dernières années, le marché des certificats verts a connu un déséquilibre, principalement en raison de l'augmentation de l'offre liée à la croissance des énergies renouvelables, combinée à une baisse de la consommation d'électricité, réduisant ainsi la demande », explique Bekay Chihi. « Pour éviter une saturation du marché et garantir la viabilité du mécanisme de soutien, BRUGEL a proposé une hausse significative des quotas pour les années 2024 et 2025 permettant d'absorber l'excédent ».



Cette mesure, proposée en 2023 par BRUGEL, a été adoptée en 2024 et a montré des effets positifs tels que la diminution du stock de CV ou encore la capacité retrouvée d'important producteurs à vendre leurs CV à des acheteurs à des prix supérieurs et sur plusieurs années. Toutefois, *« il sera nécessaire d'anticiper dès 2026 une nouvelle augmentation des quotas pour éviter un retour à la surabondance et garantir ainsi un marché équilibré sur le long terme »*, ajoute Bekay Chihi.

Dans le même temps, BRUGEL a proposé une réforme du mécanisme de rachat des certificats verts par Elia afin de corriger les déséquilibres



de ce système. Jusqu'ici, ces certificats rachetés au prix minimum garanti étaient remis en circulation, alimentant l'excédent de CV sur le marché et générant un surcoût pour les consommateurs. Pour y remédier, BRUGEL a recommandé la modification du cadre légal en supprimant directement les certificats verts rachetés par Elia, plutôt que de les remettre en circulation. *« L'avis de BRUGEL a été suivi et cette réforme a été adoptée par le Parlement Bruxellois fin janvier 2025, ce qui permet de garantir un cadre plus équitable et plus stable pour la gestion des certificats verts »* précise encore Bekay Chihi.

ADAPTATION DES CADRES RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

« La réforme du règlement technique électricité, adoptée fin février 2024 par BRUGEL, marque une avancée majeure pour la transition énergétique », explique Karine Sargsyan, responsable du service Juridique. *« Cette réforme a introduit de nouveaux concepts pour soutenir les services énergétiques émergents, renforcé la gestion des données par le gestionnaire du réseau de distribution et encadré les interactions entre le réseau, les bornes de recharge et les unités de production verte ».*

Toutefois, pour répondre aux défis restants, BRUGEL et Sibelga ont engagé une nouvelle modification du règlement technique afin d'établir un cadre clair pour l'intégration du stockage d'énergie.

En parallèle, l'alignement de la législation bruxelloise sur la Directive européenne adoptée en juin 2024, visant à améliorer l'organisation du marché de l'électricité au sein de l'Union Européenne, constituera une avancée majeure pour la transition énergétique. Cette directive vise notamment à accélérer le déploiement et l'intégration d'un plus grand nombre de sources d'énergie renouvelables dans le système énergétique.

En 2023, BRUGEL a renforcé le système des garanties d'origine (GO) en élargissant leur traçabilité à d'autres sources d'énergie renouvelable et en instaurant une redevance pour leur échange et annulation, garantissant ainsi un cadre plus structuré et conforme aux exigences européennes. *« Dans la continuité de cette évolution, 2024 a marqué l'extension des GO aux installations de cogénération à haut rendement, en adéquation avec les adaptations législatives visant à renforcer la transparence du marché et l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique bruxellois »*, précise Bekay Chihi.

La réforme du règlement technique électricité marque une avancée majeure pour la transition énergétique.

KARINE SARGSYAN
RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

UN CAP VERS LA DÉCARBONATION À LONG TERME

BRUGEL a également renforcé son engagement européen en rejoignant l'AIB Gas Scheme Group, témoignant de son engagement envers les énergies renouvelables et la transparence énergétique. En effet, L'AIB harmonise l'échange des garanties d'origine en Europe via le système EECS (European Energy Certificate System), assurant une standardisation entre les pays membres.

Grâce à cette nouvelle adhésion, BRUGEL pourra garantir un système de traçabilité pour le gaz naturel et l'hydrogène, en complément de celui existant pour l'électricité. « *Nous sommes les premiers en Belgique à l'obtenir* », souligne Bekay Chihi, précisant que cela facilitera l'importation et l'exportation des GO gaz pour les acteurs du marché.

Par ailleurs, BRUGEL poursuit également son engagement en matière de transition énergétique en contribuant activement à la Task Force régionale sur la décarbonation, qui regroupe Bruxelles-Environnement, Sibelga, le cabinet du Ministre en charge de l'énergie et BRUGEL. Cette collaboration vise à établir des scénarios de décarbonation de l'approvisionnement en chaleur et en froid d'ici 2050 pour la Région de Bruxelles-Capitale.





CADRE RÉGULATOIRE ET STRUCTURE TARIFAIRE

En 2024, BRUGEL a renforcé le cadre réglementaire et tarifaire en révisant le règlement technique électricité et en approuvant les nouveaux tarifs de distribution pour la période 2025-2029, deux évolutions alignées sur les enjeux de modernisation du réseau et de transition énergétique.



ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Les règlements techniques sont des ensembles de normes et de prescriptions définissant notamment les conditions de raccordement, d'accès, de comptage et de gestion des données relatives aux réseaux de distribution et de transport d'électricité et de gaz. BRUGEL a approuvé en février 2024 les règlements techniques proposés par Sibelga et Elia après un travail de fond mené en 2023. Ces nouvelles moutures visent à accompagner l'évolution vers un réseau plus moderne, plus flexible et mieux adapté aux nouveaux usages énergétiques. Des travaux complémentaires ont ensuite été engagés sur le règlement technique électricité, aboutissant à une nouvelle approbation en décembre 2024.

Plus de transparence pour le consommateur

« Ces nouveaux règlements techniques apportent des améliorations structurelles significatives qui auront des impacts concrets pour les consommatrices et consommateurs bruxellois » précise Farid Fodil Pacha, responsable du service Marché et Réseaux.

Karine Sargsyan, responsable du service Juridique, ajoute : « BRUGEL a veillé à ce que les droits dont disposent les consommateurs en vertu de la législation bruxelloise soient effectivement reflétés dans les processus techniques mis en œuvre par les acteurs du marché et à ce que de façon, générale le consommateur soit mieux informé des processus initiés qui pourraient l'impacter ».

Ces nouveaux règlements techniques apportent des améliorations structurelles significatives qui auront des impacts concrets pour les consommatrices et consommateurs bruxellois.

FARID FODIL PACHA
RESPONSABLE DU SERVICE
MARCHÉ ET RÉSEAUX

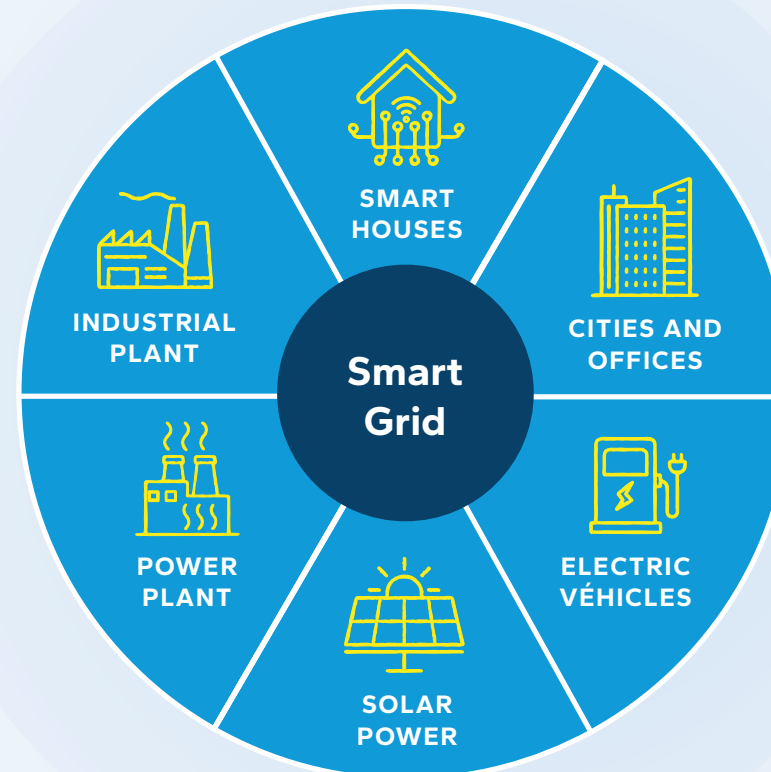
Parmi les évolutions clés figurent notamment la possibilité d'avoir plusieurs fournisseurs sur

un même point d'accès. « Une borne de recharge pour véhicule électrique peut, par exemple, être alimentée par un fournisseur dédié, tandis qu'un autre approvisionne le reste du domicile », développe Farid Fodil Pacha. Le texte prévoit également un encadrement renforcé de ces bornes de recharge, la définition de délais clairs pour le placement des compteurs intelligents et l'intégration de fonctionnalités avancées de Smart

Grid, contribuant à renforcer la résilience du réseau et à garantir une meilleure qualité de service pour les utilisateurs.

Amélioration continue

Une fois les règlements techniques approuvés, BRUGEL a poursuivi ses efforts d'amélioration en lançant une nouvelle série de modifications spécifiques au règlement technique électricité.





« BRUGEL s'est engagée à rendre itératif le processus de modification des règlements techniques, cette approche étant impérative dans un marché énergétique en constante évolution », continue Karine Sargsyan. « Nous avons ciblé plusieurs thématiques majeures qui nécessitaient des ajustements afin d'accompagner l'évolution du réseau », précise Farid Fodil Pacha.

CETTE NOUVELLE SÉRIE DE MODIFICATIONS S'ARTICULE AUTOUR DE CINQ PRIORITÉS

- 1 L'intégration et la définition des différents concepts liés à la puissance mise à disposition des utilisateurs du réseau ;
- 2 Les dispositions du MIG ayant un impact sur les utilisateurs du réseau ;
- 3 La clarification des règles de stockage et plus particulièrement le stockage dans le cadre du partage de l'énergie ;
- 4 Les dispositions touchant les réseaux de traction ferroviaire et de gares ;
- 5 Le contrôle de conformité des dispositions du règlement technique par rapport à une directive du Parlement européen.

« Le cadre actuel permet déjà une gestion optimisée du réseau, mais ces ajustements sont indispensables pour garantir la stabilité, la sécurité et l'innovation dans un contexte de transition énergétique accélérée », explique Farid Fodil Pacha.

STRUCTURE TARIFAIRE

Approbation des nouveaux tarifs

L'année 2024 a été marquée par l'approbation, en décembre, des nouveaux tarifs de distribution d'électricité et de gaz pour la période 2025-2029. « La proposition tarifaire de Sibelga repose sur la méthodologie tarifaire 2025-2029, cette méthodologie vise à concilier trois objectifs : faciliter les investissements dans les réseaux, assurer un financement raisonnable du gestionnaire du réseau de distribution et renforcer l'incitation à une gestion efficiente », rappelle Jérémie Van Den Abeele, responsable des aspects tarifaires.

L'approbation des nouveaux tarifs a fait l'objet d'un travail rigoureux avec Sibelga, marqué par de nombreux échanges sur les coûts introduits, notamment ceux liés à l'IT et au déploiement des compteurs intelligents. Deux audits indépendants, mandatés par BRUGEL, ont permis de challenger les montants avancés par Sibelga et d'en réduire certains, dans l'intérêt des consommateurs bruxellois.

« Ces nouveaux tarifs traduisent un équilibre entre la maîtrise des coûts pour les ménages bruxellois, le soutien aux investissements nécessaires

et l'efficacité attendue dans la gestion du réseau », souligne Jérémie Van Den Abeele.

Pouvoir de sanction

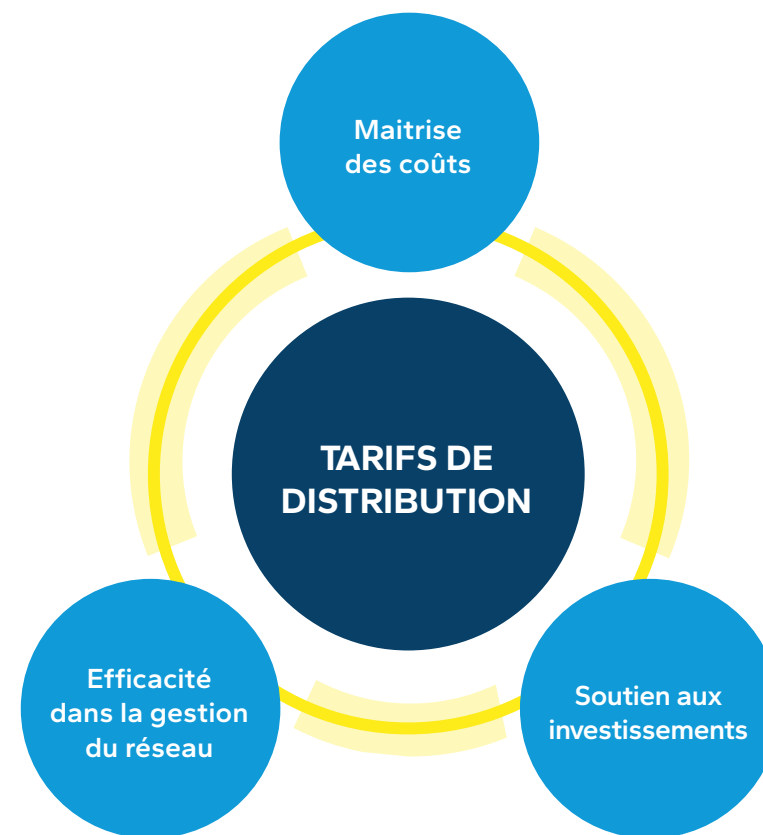
Le cadre réglementaire et tarifaire donne à Sibelga les moyens nécessaires pour réaliser ses missions et contribuer à la transition énergétique. Dans ce contexte, le gestionnaire du réseau bénéficie de ressources financières importantes pour remplir ses obligations. Afin de veiller à la bonne exécution des missions légales confiées à Sibelga, BRUGEL a mis en place un mécanisme de contrôle rigoureux.

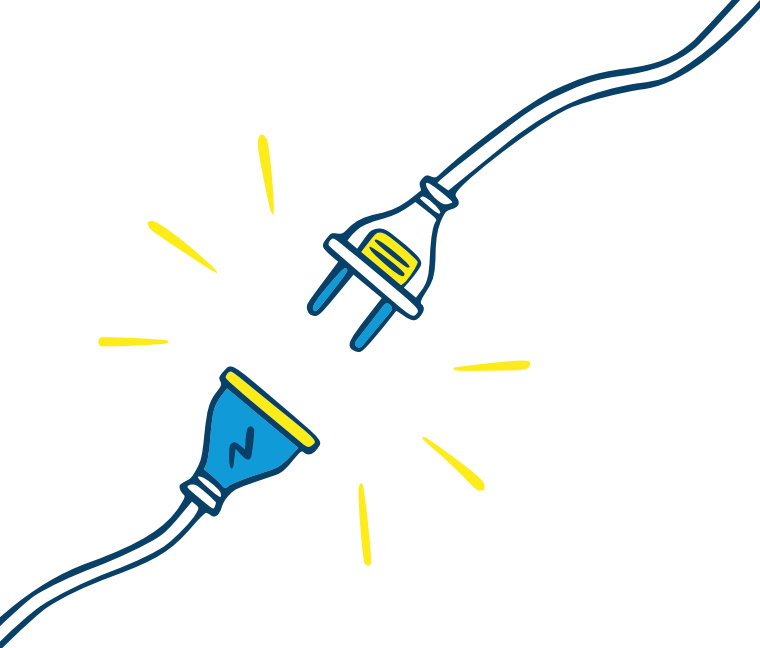
« Pour en garantir l'efficacité, les modalités d'exercice du pouvoir de sanction administrative ont été formalisées à travers un avis d'initiative adopté en 2024 », souligne Karine Sargsyan. Cet avis définit les contours de cette compétence ainsi que ses modalités d'application. « Ce document vise à assurer la transparence, la prévisibilité et la conformité juridique de cette compétence, en parfaite cohérence avec le droit national et européen », ajoute-t-elle.

Évolution de la facture de distribution

Durant la nouvelle période tarifaire, les tarifs de distribution entraîneront une hausse modérée des factures. Jérémie Van Den Abeele précise : « Un ménage

bruxellois consommant 2.104 kWh d'électricité par an verra sa facture de distribution augmenter de 26,58 € TVAC en 2025, soit une hausse de +11,6 % par rapport à 2024 ». Cette augmentation s'explique notamment par un ajustement visant à compenser l'inflation non répercutée durant la période tarifaire précédente, qui a atteint près de 20 %.





Cette progression se stabilisera les années suivantes, avec des hausses prévues de 5,1 % en 2026 et 4,3 % en 2027. « En ce qui concerne le gaz, un ménage consommant 12.000 kWh verra sa facture augmenter de 23 € TVAC en 2025, soit une hausse de 12,7 %. Les hausses resteront ensuite limitées à 1,8 % par an pour les années suivantes », poursuit-il.

“ **Ces nouveaux tarifs traduisent un équilibre entre la maîtrise des coûts, le soutien aux investissements nécessaires et l'efficacité attendue dans la gestion du réseau.**

JÉRÉMIE VAN DEN ABEELE
RESPONSABLE DES ASPECTS TARIFAIRES

Combinées, ces augmentations représentent une hausse globale d'environ 67 € TVAC entre 2024 et 2025, soit un impact de l'ordre de 6 € par mois pour un client moyen.

Pour les utilisateurs en moyenne tension, l'impact tarifaire est plus important : la composante distribution de leur facture augmentera de 14,60 % en 2025.

Vers une tarification évoluée

Afin de mieux maîtriser les soldes régulateurs et d'ajuster plus rapidement les tarifs aux réalités du terrain, une composante tarifaire variable annuelle a été introduite. « Elle permet d'actualiser annuellement les tarifs dans une certaine fourchette, évitant ainsi l'accumulation excessive de soldes », précise Jérémie Van Den Abeele.

La méthodologie tarifaire prévoit également l'implémentation d'une tarification évoluée à partir de 2028, avec une révision des tranches horaires et l'introduction d'un tarif basé sur la puissance

souscrite. « Une feuille de route doit être déposée par Sibelga en 2025, en concertation avec les acteurs du marché, et en coordination avec les réflexions menées dans les autres Régions ».

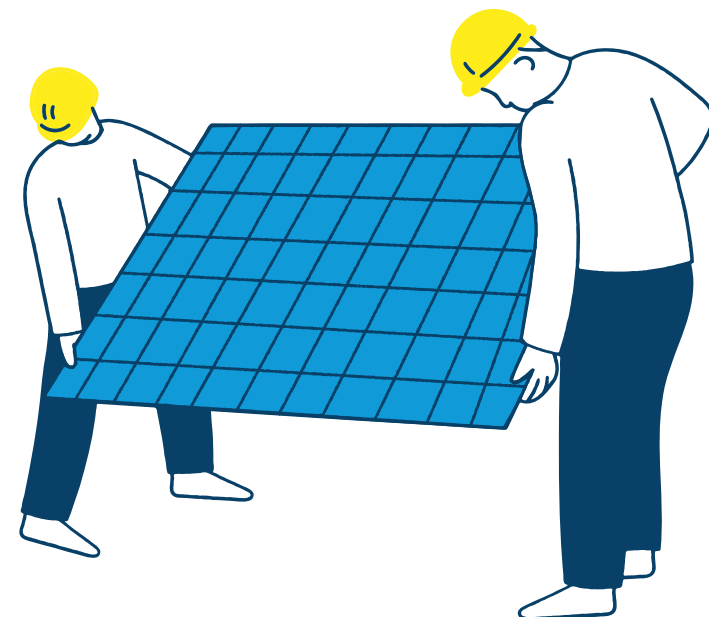
Contrôle des soldes régulateurs

Enfin, BRUGEL a poursuivi en 2024 le contrôle annuel des soldes tarifaires rapportés par Sibelga, portant ici sur l'année 2023. Conformément à la méthodologie en vigueur, les soldes sont versés dans des fonds régulateurs dont l'usage est soumis à l'approbation du régulateur. « Ce contrôle garantit une traçabilité et une affectation correcte des montants, conformément aux engagements tarifaires », précise Jérémie Van Den Abeele. Les décisions détaillant ces contrôles sont disponibles sur le site de BRUGEL.

3

FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET GAZ

Face aux défis posés par l'électrification croissante des usages et la sortie progressive du gaz fossile, BRUGEL a poursuivi en 2024 son travail de veille, d'analyse et d'encadrement sur le fonctionnement des réseaux gaz et électricité. En collaboration avec les gestionnaires des réseaux et les acteurs du marché, l'objectif reste inchangé : garantir un réseau performant, résilient, intelligent et capable d'intégrer les nouveaux usages tout en maîtrisant les coûts pour les usagers.



FACILITÉ DE RACCORDEMENT POUR LES PETITES UNITÉS DE PRODUCTION

Dans une volonté de démocratiser l'accès à l'autoproduction, BRUGEL a approuvé en 2024 un amendement simplifiant le raccordement des batteries sans connexion fixe et des petites unités de production d'énergie renouvelable décentralisées, comme les installations photovoltaïques de type «Plug & Play». Ces équipements peuvent désormais être branchés directement à une prise domestique sans nécessiter un raccordement complexe. « L'objectif principal est de démocratiser l'accès à l'autoproduction d'électricité pour les personnes en leur permettant d'investir plus facilement dans des solutions énergétiques durables et accessibles » précise Farid Fodil Pacha, responsable du service Marché et Réseaux.



L'objectif principal est de démocratiser l'accès à l'autoproduction d'électricité pour les personnes.

FARID FODIL PACHA
RESPONSABLE DU SERVICE
MARCHÉ ET RÉSEAUX

Pour encadrer ce déploiement, des obligations techniques sont maintenues : conformité au RGIE, respect des prescriptions de Synergrid et de Sibelga, notification préalable et placement d'un compteur intelligent. « Ces règles garantissent que les installations soient sécurisées et qu'elles ne génèrent pas de perturbations sur le réseau », explique Farid Fodil Pacha. « Si le cadre légal et réglementaire est scrupuleusement respecté, ces unités de production décentralisées peuvent même renforcer la stabilité du réseau en favorisant une meilleure répartition de la production d'électricité » poursuit-il. Toutefois, des mécanismes de régulation restent à l'étude afin d'éviter une injection désynchronisée excessive d'électricité sur le réseau, ce qui pourrait entraîner un déséquilibre entre production et consommation à l'échelle de la zone de réglage belge et, par conséquent, compliquer la gestion du réseau. Dans ce cadre, les gestionnaires examinent également la possibilité, si nécessaire, de limiter certaines installations de production afin de prévenir toute situation critique.

ADAPTATION DES INVESTISSEMENTS AUX ENJEUX DE LA TRANSITION

En 2024, BRUGEL a rendu ses avis sur les plans de développement déposés par Sibelga et Elia pour les années à venir.

Pour le réseau électrique

« L'enjeu principal reste l'adaptation du réseau à l'augmentation des charges flexibles comme les bornes de recharge ou les pompes à chaleur », précise Farid Fodil Pacha. Dans cette optique, BRUGEL a validé l'approche "no regret" de Sibelga, qui consiste à investir de manière anticipée dans l'adaptation du réseau afin d'éviter des goulets d'étranglement futurs. « Cette approche est limitée à une période de trois ans, après quoi Sibelga devra justifier ses investissements supplémentaires sur la base de critères objectifs », ajoute Farid Fodil Pacha.

Parallèlement, BRUGEL a lancé une révision du canevas des plans de développement, en cohérence avec la méthodologie tarifaire 2025-2029, afin d'améliorer la gestion des investissements de Sibelga. « Le financement repose désormais sur une double approche : une enveloppe couvrant les besoins récurrents du réseau et des budgets spécifiques validés par BRUGEL pour les projets liés à la transition énergétique. De nouveaux indicateurs de suivi ont donc été discutés avec Sibelga, en vue de leur introduction dans les futurs plans de développement, afin d'évaluer la pertinence



et la proportionnalité des investissements réalisés », précise Farid Fodil Pacha.

Pour le réseau gaz

Concernant le réseau de gaz, BRUGEL a recommandé une diminution des investissements initialement prévus et jugés excessifs au regard des taux de réalisation des investissements particulièrement bas en 2023, poursuivant une tendance déjà observée dans les plans de développement précédents. Une fois ces ajustements intégrés, le plan a reçu un avis favorable.

BRUGEL souligne la nécessité d'un plan structurant pour la sortie du gaz fossile d'ici 2050 et appelle le Gouvernement à clarifier ce calendrier. Le régulateur invite également Sibelga à intégrer plusieurs scénarios d'évolution de la demande afin d'anticiper les impacts sur les investissements futurs et les risques de coûts échoués.

DYSFONCTIONNEMENTS PERSISTANTS POUR ATRIAS

Malgré certaines améliorations apportées en 2024, la plateforme Atrias continue de présenter des dysfonctionnements entraînant le blocage d'un nombre important de points EAN. Un objectif de régularisation avait été fixé en juin 2024 mais ce délai n'a pas été respecté. « Face à ce retard, BRUGEL a pris des mesures fermes en lançant une procédure d'injonction à l'encontre de Sibelga » explique Farid Fodil Pacha. « BRUGEL reste vigilante et déterminée à assurer une régularisation complète dans les meilleurs délais. Le gestionnaire du réseau est désormais soumis à une obligation formelle de correction, sous peine de sanctions financières », poursuit-il.

En parallèle, BRUGEL a présidé une task force régionale, permettant la mise en place d'un canevas interrégional de rapportage relatif aux points d'accès problématiques. « Cette initiative a permis d'améliorer la transparence, le suivi des points bloqués et la coopération entre les GRD et les régulateurs », souligne Farid Fodil Pacha.

RÉSEAU INTELLIGENT : UN CAP STRATÉGIQUE CLAIR

En 2024, BRUGEL a approuvé la feuille de route Smart Grid de Sibelga, visant à moderniser le réseau de distribution d'électricité en le rendant plus intelligent et plus performant. « Ce plan repose sur deux axes : optimiser l'exploitation

du réseau face aux nouveaux usages et garantir des données fiables en temps réel », explique Farid Fodil Pacha. Il ajoute que « la mise en œuvre de cette transition sera suivie à travers plusieurs mécanismes de contrôle et d'évaluation comme un rapport d'exécution annuel, ainsi que par l'intégration d'indicateurs de développement et de performance ».





Une révision est déjà programmée pour 2029. « Cette planification à long terme garantit une transformation progressive, coordonnée et conforme aux attentes du marché », souligne Farid Fodil Pacha.

DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS INTELLIGENTS

En 2024, le déploiement des compteurs intelligents s'est poursuivi à Bruxelles, atteignant 73 060 unités installées. À la suite des recommandations de BRUGEL, validées par le gouvernement bruxellois, Sibelga a revu sa stratégie de déploiement des compteurs intelligents, fixant un objectif de 80 % d'ici 2030.

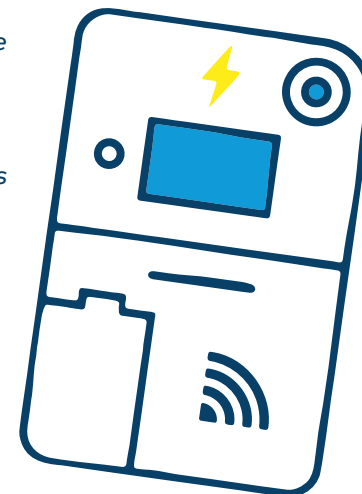
**Les compteurs intelligents
sont bien plus qu'un outil
de mesure.**

FARID FODIL PACHA
RESPONSABLE DU SERVICE MARCHÉ
ET RÉSEAUX

« Si l'impact des mesures incitatives introduites dans le règlement technique reste à évaluer, elles devraient favoriser des délais d'installation plus courts permettant aux consommateurs d'en tirer les bénéfices plus tôt », explique Farid Fodil Pacha.

BRUGEL a également conduit un audit stratégique sur le business case de Sibelga qui a permis de réduire les coûts de déploiement d'une dizaine de millions d'euros. « Cette démarche a contribué à optimiser les dépenses et à garantir une allocation plus efficace des ressources, évitant des surcoûts pour les consommateurs bruxellois », précise-t-il encore.

Toutefois, pour permettre aux Bruxellois de bénéficier pleinement des avantages associés aux compteurs intelligents, le GRD doit encore déployer certaines applications. « Les compteurs intelligents sont bien plus qu'un outil de mesure : ils ouvrent la voie à une consommation plus flexible, un réseau plus réactif et une participation active des citoyens à la transition énergétique », conclut Farid Fodil Pacha.





SECTEUR DE L'EAU

BRUGEL contrôle le prix de l'eau et veille à la transparence du secteur, tout en accompagnant son adaptation aux défis environnementaux. Dans un contexte de transition climatique et d'investissements croissants pour adapter le réseau, elle s'assure que les coûts engagés soient justifiés et équitablement répartis entre les opérateurs et les usagers.



RÉVISION TARIFAIRE

En 2024, BRUGEL a approuvé une révision tarifaire d'Hydria, motivée par une hausse des coûts observés sur la période 2022-2023, et principalement liée à une inflation supérieure aux prévisions. « Cette hausse permettra à Hydria de maintenir un niveau de trésorerie suffisant pour préparer d'importants investissements à venir, comme la remise à niveau de la station d'épuration Nord ou la construction de bassins d'orage », explique Jérémie Van Den Abeele, responsable des aspects tarifaires.

« Pour les usagers, cela se traduit par une légère augmentation des tarifs, Vivaqua ayant choisi de répercuter l'ajustement tarifaire d'Hydria, sur les tarifs finaux », précise-t-il. La hausse reste cependant modérée, avec une augmentation de 1,3 % en 2025 et 3,4 % en 2026, soit environ 0,06 €/m³ et 0,15 €/m³ pour les ménages.

CONTRÔLE DES SOLDES TARIFAIRES

Chaque année, BRUGEL procède au contrôle des soldes tarifaires des deux opérateurs du secteur de l'eau afin de s'assurer que les écarts entre les coûts prévus et réalisés soient répartis de manière équitable entre les opérateurs et les usagers. « Une des règles stipule en particulier que BRUGEL ne fera pas supporter à l'utilisateur les coûts jugés déraisonnables par le régulateur », précise Jérémie Van Den Abeele.

Vivaqua

Le contrôle des exercices 2022 et 2023 a mis en évidence certains dysfonctionnements chez Vivaqua, liés notamment à l'implémentation du nouveau logiciel de facturation. Ces problèmes ont entraîné des retards dans l'envoi d'une partie des factures. Par ailleurs, l'insuffisance des procédures de recouvrement, combinée à une hausse des impayés, entraîne des surcoûts significatifs, tant en termes de trésorerie que par le recours accru à l'endettement. « BRUGEL a quantifié le coût de ces problèmes et a rejeté les montants considérés comme déraisonnables », souligne Jérémie Van Den Abeele. « Parallèlement,

nous avons finalisé une estimation des créances irrécouvrables imputables aux dysfonctionnements de facturation et de recouvrement, et veillerons à ce que les surcoûts engendrés par ces problèmes ne soient pas supportés intégralement par les usagers ».

Le contrôle a également révélé une diminution des investissements par rapport aux différents plans d'investissements, alors même que le réseau d'assainissement semble présenter, sur une partie des tronçons, un état de vétusté nécessitant une vigilance accrue.

« BRUGEL attire l'attention, de Bruxelles Environnement et du Gouvernement sur la nécessité d'une réponse structurelle, qui doit s'accompagner d'une réflexion globale sur la résolution du problème de financement de Vivaqua », précise Jérémie Van Den Abeele.

BRUGEL veille à ce que ces surcoûts ne soient pas supportés en totalité par les usagers.

JÉRÉMIE VAN DEN ABEELE
RESPONSABLE DES ASPECTS TARIFAIRES



Hydria

Du côté d'Hydria, le contrôle des soldes a mis en évidence une hausse des coûts liée à l'inflation, notamment à travers la redevance versée à Aquiris, principal poste de dépenses de l'opérateur.

« Par ailleurs, le report répété de la construction de bassins d'orage a conduit à des investissements inférieurs aux prévisions », précise Jérémie Van Den Abeele. Il ajoute : « Ici aussi, BRUGEL veille à ce que les usagers ne supportent pas les conséquences de ces reports. Ainsi, le supplément de financement qui avait été accordé à Hydria sera restitué aux usagers via les soldes régulatoires ».

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DÉFIS CLIMATIQUES

Face aux projections climatiques et à l'augmentation des précipitations extrêmes, BRUGEL a conduit une étude sur la résilience du réseau d'assainissement bruxellois. « L'analyse met en évidence plusieurs faiblesses structurelles et réglementaires qui limitent la capacité du réseau d'assainissement à faire face aux risques croissants d'inondations », explique Farid Fodil Pacha, responsable du service Marché et Réseau.

« Le Plan de Gestion de l'Eau 2022-2027 fixe un objectif général de protection contre



les fortes pluies, sans différencier les zones les plus vulnérables. L'efficacité des mesures existantes, comme les bassins d'orage ou la rétention à la parcelle, demeure compromise en l'absence d'un cadre réglementaire clair », précise-t-il. L'étude met également en lumière l'absence de prise en compte des évolutions climatiques, exposant le réseau à un risque de sous-dimensionnement, à des surcoûts de gestion et à des impacts financiers pour les usagers.

Il est indispensable d'articuler exigences techniques, faisabilité économique et résilience climatique.

FARID FODIL PACHA
RESPONSABLE DU SERVICE
MARCHÉ ET RÉSEAU

BRUGEL recommande d'adapter progressivement les normes urbanistiques en tenant compte de la vulnérabilité des territoires, d'intégrer les projections climatiques dans la planification des infrastructures et de développer un modèle de financement équitable et durable. « *Il est indispensable d'articuler exigences techniques, faisabilité économique et résilience climatique* », insiste Farid Fodil Pacha.

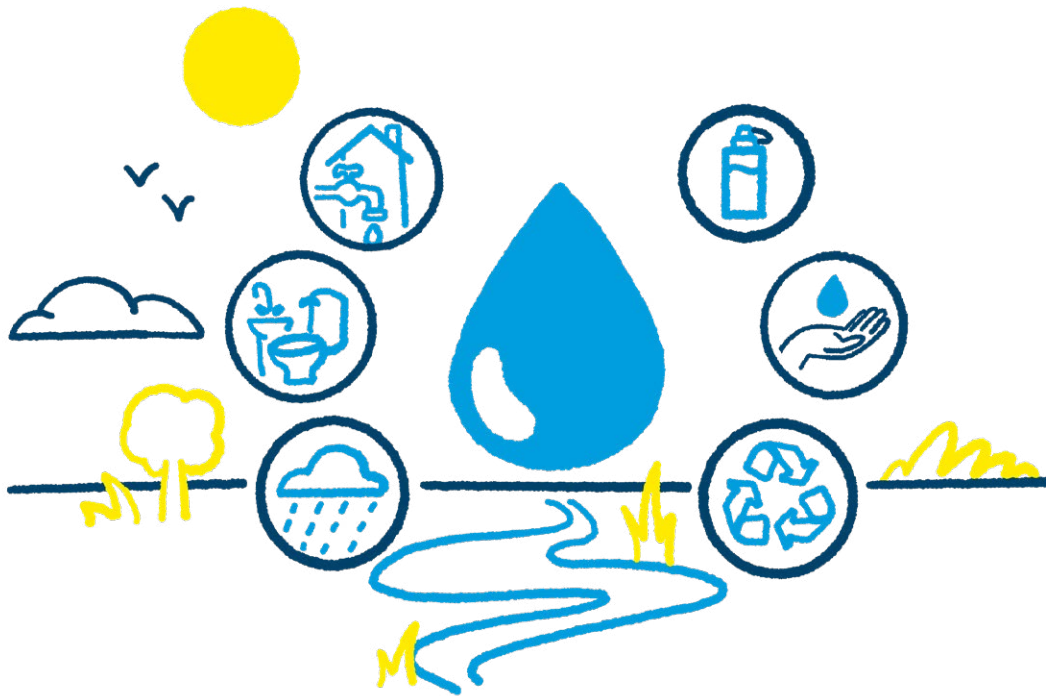


Master Plan Résilience Assainissement

BRUGEL plaide aussi pour l'élaboration d'un Master Plan Résilience pour l'assainissement, conçu par le Gouvernement en concertation avec les acteurs du secteur. « Cette stratégie à long terme, combinant infrastructures adaptées, évolution des normes et gestion intelligente des ressources, permettrait de structurer la gestion des eaux usées et pluviales sur un horizon de 20 à 25 ans », précise Farid Fodil Pacha.

« Le plan devrait fixer des objectifs clairs de protection contre les inondations, intégrer

les effets du changement climatique, identifier les besoins d'investissement, notamment pour la modernisation du réseau et les capacités de stockage, et garantir une répartition équitable des coûts entre usagers et pouvoirs publics. Il devrait inclure également des solutions innovantes, telles que la réutilisation des eaux usées ou la valorisation énergétique, dans une approche globale et cohérente avec les ambitions européennes en matière de résilience », ajoute-t-il.



OBSERVATOIRE DU SECTEUR DE L'EAU

L'Observatoire du secteur de l'eau, mis en place par BRUGEL, joue un rôle clé dans l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information pour les usagers.

« Il permet un suivi objectif de la performance des opérateurs et des investissements réalisés dans le secteur de l'eau, grâce à 28 indicateurs répartis sur 18 thématiques », souligne Farid Fodil Pacha. « Ces indicateurs alimentent aussi les avis rendus par BRUGEL et permettent de contextualiser et de renforcer le rapportage annuel des coûts des opérateurs qu'elle doit contrôler. Ils permettent aussi d'identifier des spécificités du secteur pouvant faire l'objet d'analyses approfondies ou d'échanges avec d'autres régulateurs », ajoute-t-il. Leur actualisation régulière renforce la compréhension des enjeux du secteur, tant pour les citoyens que pour les autorités.



PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 marquera une étape stratégique pour BRUGEL, avec le lancement des travaux de refonte des méthodologies eau applicables à partir de 2028. Ce processus sera mené en concertation avec Hydria et Vivaqua et fera l'objet d'une consultation publique.

5

MARCHÉ ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le bon fonctionnement du marché de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique sont deux dimensions étroitement liées. Dans un contexte où le marché de l'énergie bruxellois présente une fragilité structurelle, BRUGEL joue un rôle essentiel de surveillance pour assurer des conditions équitables pour tous les consommateurs et consommatrices, en particulier pour les plus vulnérables. Les analyses et recommandations du régulateur s'inscrivent dans un cadre plus large de mesures visant à maintenir l'accès à l'énergie à prix raisonnable pour l'ensemble des Bruxellois.



FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE

BRUGEL a pour mission la surveillance active du marché de l'énergie en Région Bruxelles-Capitale. En 2024, plusieurs chantiers ont permis d'améliorer la transparence, de renforcer le contrôle des fournisseurs et d'offrir une meilleure lisibilité aux consommateurs.

Un marché belge assez compétitif

En collaboration avec les autres régulateurs, BRUGEL a publié une analyse comparative des prix du gaz et de l'électricité en Belgique et chez ses voisins. « *Il en ressort que la Belgique reste globalement compétitive par rapport à ses voisins européens, notamment pour les consommateurs résidentiels, même si certaines disparités apparaissent* » explique Carine Stassen, responsable du service Affaires socio-économique.

À Bruxelles, la facture d'électricité est légèrement plus élevée qu'en Flandre et en Wallonie mais demeure compétitive par rapport aux pays voisins. Pour les entreprises, la situation est plus contrastée : Bruxelles offre un environnement plus accessible aux petites et moyennes entreprises, tandis que les grandes industries rencontrent des coûts plus élevés, en raison d'une structure économique et de politiques spécifiques qui leur sont moins favorables.

Un marché bruxellois toujours fragile

« *Malgré une légère progression du nombre d'offres sur le marché résidentiel, le marché bruxellois demeure structurellement moins attractif pour les fournisseurs. Les offres les moins chères se concentrent en Flandre et la diversité des produits reste limitée à Bruxelles* », continue Carine Stassen. Cette situation accroît la vulnérabilité des consommateurs, en particulier ceux qui n'ont pas accès aux offres les plus compétitives.

Dans ce contexte, le tarif social accordé à 14 % de ménages bruxellois a continué de jouer un rôle essentiel en 2024, offrant une protection réelle aux ménages les plus vulnérables contre une facture énergétique non maîtrisée.

Une réforme des licences de fourniture

BRUGEL a également mené un travail de fond sur la gestion des licences de fourniture, dans le prolongement de la réforme des arrêtés licences électricité, gaz et flexibilité. Désormais, de nouvelles catégories de licences sont possibles (générales ou limitées), offrant une plus grande flexibilité aux acteurs.

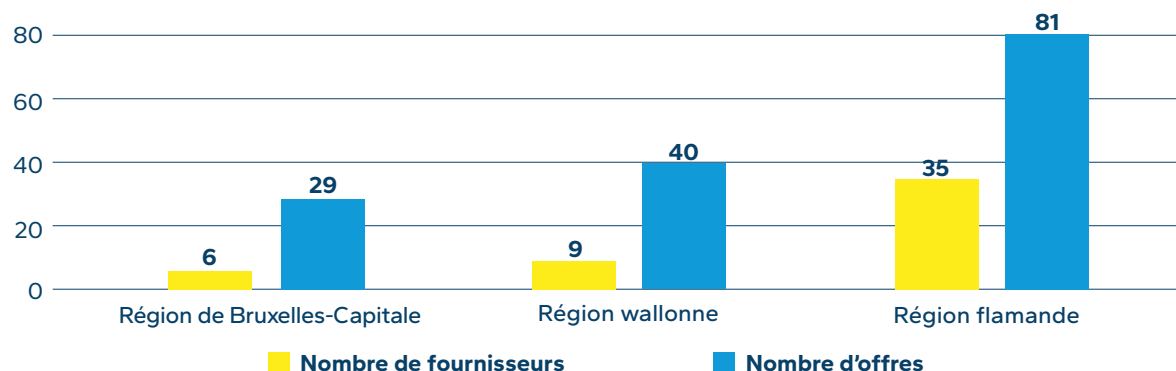
« *En tant que régulateur, il est essentiel que BRUGEL dispose d'une vision claire et actualisée des fournisseurs actifs au sein de la Région. C'est pourquoi, dans le cadre de cette modification législative, nous avons saisi l'opportunité de contacter les détenteurs de licence actifs sur*

le segment professionnel afin de vérifier s'ils souhaitent conserver leur licence générale ou opter pour une licence limitée. Nous en avons également profité pour mettre à jour notre base de données », explique Carine Stassen. « *Cette démarche nous a permis d'anticiper les risques liés à des défauts de paiement, de garantir le respect des obligations de service public et de renforcer la sécurité du marché, au bénéfice des consommateurs* » conclut-elle.

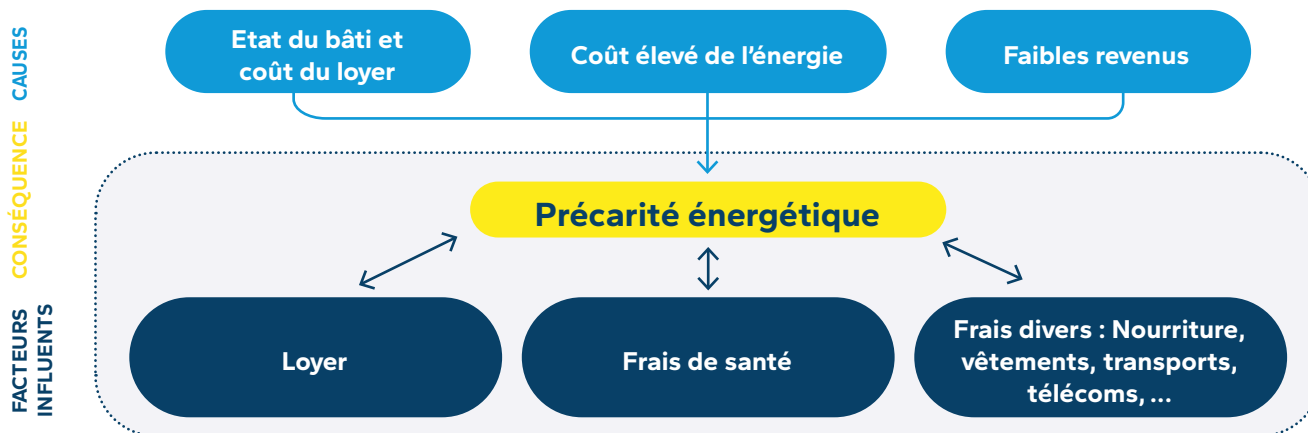
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le marché bruxellois de l'énergie présente des caractéristiques propres en termes d'offres commerciales et tarification. Parallèlement, la précarité énergétique constitue un enjeu social important pour la Région. Ces deux réalités s'entrecroisent dans le quotidien de nombreux ménages bruxellois. Face à cette situation, les mécanismes de protection jouent un rôle essentiel pour soutenir les consommateurs vulnérables.

Offres d'électricité (2024) - Résidentiel



Situation de précarité globale



BRUGEL, dans le cadre de ses missions, poursuit l'analyse de ces dispositifs et formule ses recommandations afin d'anticiper les besoins et ajuster les mécanismes de protection en adéquation avec les réalités du terrain.

Protection et prévention

BRUGEL a également publié un avis portant sur l'impact de l'évolution des prix facturés aux clients finals sur le recours au statut de client protégé. La fin de l'octroi automatique du tarif social fédéral aux bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) à la mi-2023 a conduit plusieurs ménages à solliciter le tarif régional. Ce comportement, souvent encouragé par les CPAS ou les associations, témoigne d'une logique de prévention que BRUGEL soutient pleinement. « Anticiper les difficultés et offrir aux ménages

des solutions avant qu'ils ne tombent dans la spirale de l'endettement fait partie intégrante de notre mission », souligne Carine Stassen, responsable des Affaires socio-économiques. « L'analyse de l'évolution des prix et des profils de demandeurs a révélé des tendances encourageantes », poursuit Carine Stassen. D'une part, « la rehausse des plafonds d'éligibilité pour l'octroi du statut de client protégé en 2022 a continué à produire ses effets en 2024, permettant à des ménages avec des revenus supérieurs ou en difficultés avec une dette importante chez leur fournisseur de bénéficier de la protection régionale. D'autre part, la baisse des prix de l'énergie s'est traduite par une diminution du montant moyen des dettes contractées, sans toutefois retrouver les niveaux d'avant crise », précise-t-elle.

Si le nombre de demandes est resté stable (1 324 en 2024 contre 1 480 en 2023 soit 13 % du nombre de clients protégés alimentés par Sibelga), le profil des bénéficiaires a évolué : « Nous constatons une proportion moindre de ménages allocataires sociaux, compensée par une forte proportion de ceux avec des revenus professionnels », explique Carine Stassen. Cette dernière catégorie est mieux informée quant à la procédure d'octroi et plus à même de constituer leur dossier rapidement. À l'inverse, de nombreux bénéficiaires potentiels du tarif social, notamment ceux relevant de l'intervention majorée, ne sollicitent pas cette aide, malgré leur éligibilité.

Dans ce contexte, BRUGEL réaffirme l'importance de renforcer les dispositifs d'information, mais aussi d'assurer un suivi adapté aux publics les plus fragiles. « Au-delà des dispositifs d'aide, la lutte contre la précarité énergétique repose aussi sur une approche préventive », conclut Carine Stassen.

Anticiper les difficultés et offrir aux ménages des solutions avant qu'ils ne tombent dans la spirale de l'endettement fait partie intégrante de notre mission.

CARINE STASSEN
RESPONSABLE DES AFFAIRES
SOCIO-ÉCONOMIQUES



DROITS DES CONSOMMATEURS

L'évolution du secteur de l'énergie ne peut se concevoir sans placer les droits des consommateurs et consommatrices au cœur des priorités. En 2024, BRUGEL a poursuivi ses efforts dans ce sens en formulant plusieurs recommandations visant à adapter le cadre juridique et à clarifier les pratiques du marché dans un contexte en pleine mutation.



ADAPTATION DU CADRE JURIDIQUE

En 2024, BRUGEL a renforcé son action en faveur de la protection des droits de l'ensemble des consommateurs en traitant plusieurs problématiques. L'une d'entre elles concerne les plaintes liées aux procédures de déménagement qui ont révélé des dysfonctionnements dans le modèle MIG6 : certains usagers étaient facturés pour des consommations antérieures à leur emménagement, en l'absence de contrat souscrit par l'occupant précédent. « *Un consommateur ne peut se voir facturer une consommation qui n'est pas la sienne* », rappelle Karine Sargsyan, responsable du service Juridique.

BRUGEL a rendu un avis en ce sens, recommandant des ajustements techniques et juridiques ainsi que la mise en conformité du système informatique utilisé par les fournisseurs et Sibelga. Enfin, il a été rappelé que, conformément au cadre légal, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD), et non pas le fournisseur, facturerait les personnes n'ayant pas souscrit de contrat pour un point de consommation.

RÉGIME D'INDEMNISATION

Les dysfonctionnements liés à la plateforme Atrias ont également mobilisé le Service des litiges en 2024. BRUGEL a intensifié ses efforts pour assurer l'application effective des régimes d'indemnisation prévus par l'ordonnance bruxelloise. « *Il s'agit de garantir que l'ensemble des consommateurs lésés soient réellement indemnisés et que la responsabilité ne soit pas indéfiniment renvoyée d'un acteur à l'autre* », explique Karine Sargsyan.

« *Plusieurs réunions de suivi avec les fournisseurs et Sibelga ont été, et sont toujours, organisées afin d'assurer l'effectivité du dispositif* » précise-t-elle. En outre, BRUGEL a également exigé un rapportage régulier sur les demandes d'indemnisation dans le but de détecter les problèmes persistants et d'y remédier. Une campagne de sensibilisation a également été lancée pour inciter les consommateurs à faire valoir leurs droits en suivant les procédures prévues par l'ordonnance.

Il s'agit de garantir que les consommateurs lésés soient réellement indemnisés.

KARINE SARGSYAN
RESPONSABLE DU SERVICE JURIDIQUE

Toujours concernant les indemnisations, BRUGEL a publié un avis pour faire évoluer le cadre juridique dans deux situations précises : les coupures de plus de six heures consécutives et les dommages causés par le GRD à un utilisateur du réseau. BRUGEL recommande une indemnisation automatique dans le premier cas et une présomption de faute dans le second. « *Des dispositions visant la protection des consommateurs existent mais ne sont jamais revendiquées. Il faut lutter contre le non-recours* », insiste Karine Sargsyan.

DIGITALISATION ET COMPLEXIFICATION

Les litiges traités en 2024 confirment une tendance générale : « *La digitalisation croissante du secteur de l'énergie, mais aussi celui de l'eau, complexifie la relation entre les acteurs professionnels et les consommateurs, rendant l'accès aux droits parfois plus difficile* », explique Karine Sargsyan. Les processus, de plus en plus

informatisés, ne sont pas toujours pensés avec l'utilisateur final en tête, ce qui peut dérouter les consommateurs et limiter leur compréhension ou leur accès aux services. « *Pour BRUGEL, il est essentiel que toute évolution technique ou réglementaire soit pensée en intégrant pleinement les consommateurs. Ils doivent être dûment accompagnés, sensibilisés et informés de ces évolutions et de leurs impacts* », souligne-t-elle.



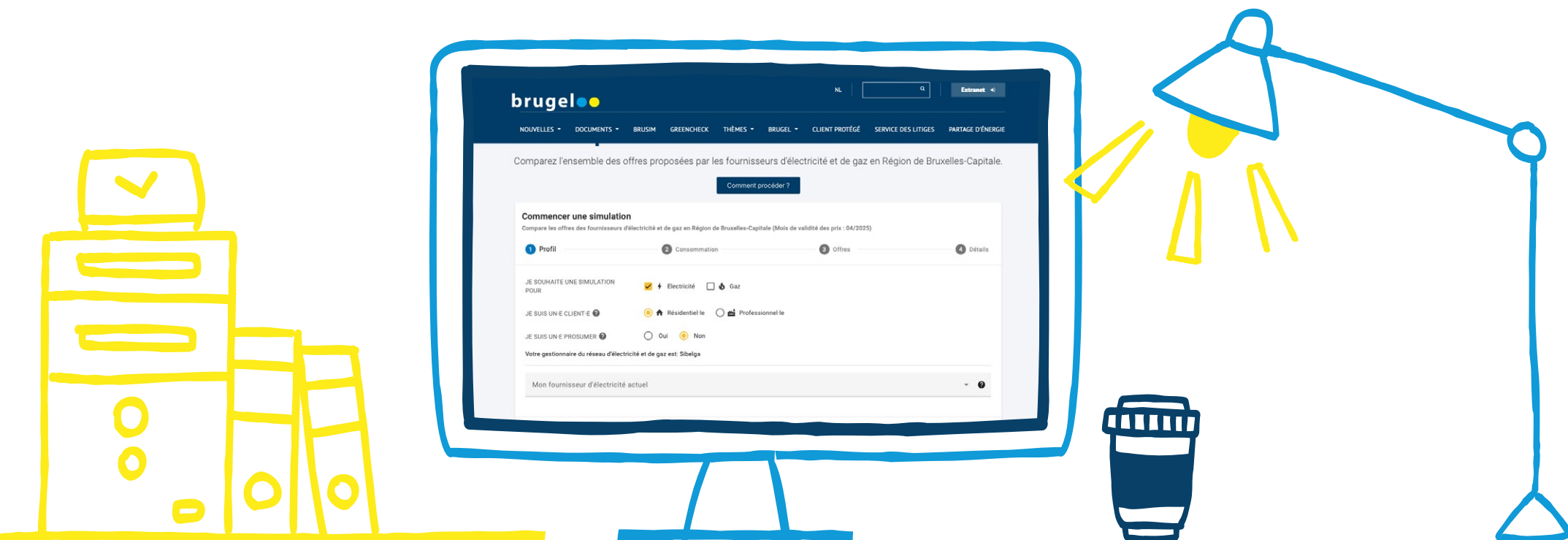
BRUSIM

Du côté des outils à disposition du public, BRUGEL a poursuivi l'amélioration de son comparateur BruSim. En 2024, l'outil a intégré de nouvelles fonctionnalités pour refléter les évolutions du marché, comme les offres couplées à des installations photovoltaïques ou les offres à prix dynamiques. Ces dernières seront pleinement opérationnelles dès 2025.

« Il est essentiel que BruSim reste un outil indépendant, transparent, accessible à l'ensemble des consommateurs ainsi qu'aux organismes d'aide aux ménages bruxellois, tout en restant en phase avec les mutations de plus en plus rapides du marché », souligne Carine Stassen, responsable des Affaires socio-économiques.

ORGANISATION DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Enfin, BRUGEL a publié un avis résultant d'une concertation sectorielle sur l'organisation des marchés de l'énergie. « Cette démarche, initiée par le Ministre de l'Énergie, visait à tirer les leçons de la crise des prix et à renforcer la résilience du marché » explique Carine Stassen.



Dans un marché bruxellois structurellement peu concurrentiel, il est nécessaire de repenser l'équilibre entre efficacité économique et protection sociale.

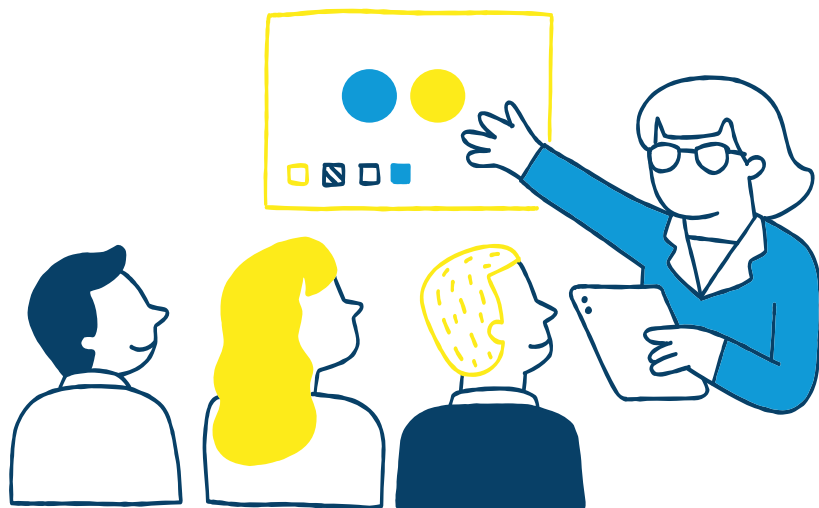
CARINE STASSEN
RESPONSABLE DES AFFAIRES
SOCIO-ÉCONOMIQUES

Si les constats convergent sur certains enjeux, les visions des acteurs avec d'un côté les fournisseurs et de l'autre le secteur associatif restent profondément divergentes, que ce soit sur les bénéfices à tirer du marché, le déploiement des compteurs communicants, la flexibilité, la transition énergétique ou sur l'efficacité des mesures sociales mises en place pour protéger le client vulnérable.

BRUGEL ne peut que constater ces blocages mais réitère son souhait de voir le cadre légal de protection sociale évoluer. « *Dans un marché bruxellois structurellement peu concurrentiel, il est nécessaire de repenser l'équilibre entre efficacité économique et protection sociale* », conclut Carine Stassen.



RESSOURCES HUMAINES ET GOUVERNANCE BUDGÉTAIRE



STATUTARISATION DU PERSONNEL

En 2024, BRUGEL a franchi une étape importante en matière de statutarisation du personnel : « d'un agent statutaire fin 2023, nous sommes passés à 16 au 31 décembre 2024. Cette évolution, qui s'inscrit dans la lignée choisie par le gouvernement bruxellois, illustre notre volonté de consolider durablement nos effectifs et de renforcer la structure organisationnelle de BRUGEL. La statutarisation constitue en effet un levier stratégique pour garantir un cadre d'emploi clair, équitable et durable » explique Ariane Jablonka, responsable des services d'appui.

Un tel régime vise à assurer un service public efficace, fondé sur la transparence et l'impartialité. « Dans le cas de BRUGEL, le régime statutaire permet d'assurer que les agents soient non seulement qualifiés et compétents pour réguler efficacement les marchés de l'énergie et de l'eau, mais aussi qu'ils opèrent dans un cadre qui favorise l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité nécessaires à leurs fonctions régulatrices », ajoute Ariane Jablonka.

Néanmoins, la dynamique engagée demeure fragile. « Le contexte budgétaire actuel freine le rythme des recrutements. Il nous impose, dès lors, de hiérarchiser nos priorités et d'optimiser l'utilisation de nos ressources », souligne Ariane Jablonka. À cela s'ajoute l'incertitude institutionnelle liée à l'absence de gouvernement, qui complique davantage la planification budgétaire et appelle à une vigilance renforcée afin de garantir la continuité et la qualité du service public. Dans ce contexte, BRUGEL insiste sur la nécessité de disposer des mesures adéquates pour maintenir les talents en interne. Si la statutarisation devait être remise en question, l'organisme attend la mise en place d'alternatives équivalentes, capables d'assurer des perspectives de carrière attractives et durables.

POLITIQUE DE FORMATION

Persuadé que la formation continue permet d'améliorer le taux de motivation et la performance des collaborateurs et collaboratrices, le service RH de BRUGEL peaufine chaque année ses procédures. « *Nous accordons beaucoup d'importance à la formation et au développement professionnel des agents* », souligne Ariane Jablonka. « *Cela fait maintenant deux ans que nous utilisons la plateforme 'My Talent Learning' développée par talent.brussels. Celle-ci donne accès à un large catalogue de formations et séminaires ce qui permet à nos agents de jouer un rôle actif dans leur propre développement.* »

NOUVEAU LOGICIEL COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE

BRUGEL a pris des mesures importantes pour moderniser et numériser son système comptable et budgétaire. Après avoir investi en 2019 dans un module complémentaire à son outil de gestion budgétaire et comptable, puis perfectionné sa plateforme comptable en 2023 en unifiant en un seul outil les trois logiciels distincts qui la composaient, le régulateur a finalisé cette transformation. L'année 2024 a ainsi marqué la première année d'utilisation effective de cette nouvelle plateforme.

« *Ce nouveau logiciel, résolument plus moderne, répond pleinement aux exigences de reporting de notre Conseil d'administration. Il intègre un système de monitoring performant, permettant la production de rapports en temps réel, avec des formats variés et détaillés, allant jusqu'au niveau le plus fin de l'analyse comptable et budgétaire* », souligne Ariane Jablonka.

2024 a marqué la première année d'utilisation effective de notre nouvelle plateforme comptable qui intègre un système de monitoring performant.

ARIANE JABLONKA

RESPONSABLE DES SERVICES D'APPUI

NEW WAY OF WORKING

Le New Way Of Working (NWOW) est pleinement intégré au sein de BRUGEL depuis plusieurs années maintenant, contribuant ainsi à une organisation du travail plus flexible et tout aussi collaborative. « *Cette approche favorise l'autonomie des collaborateurs ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle tout en maintenant une collaboration active entre collègues grâce à l'utilisation des technologies numériques* », précise Ariane Jablonka.



La mise en place du NWO a également généralisé l'adoption du 'Flex Desk' et du 'Clean Desk'. Ces pratiques, qui favorisent une gestion flexible et optimisée de l'espace de travail tout en garantissant un environnement de travail plus organisé, « *contribuent à préparer efficacement la transition en vue de notre déménagement prévu en 2026 vers la Tour Astro* » souligne-t-elle. Ce déménagement, qui s'inscrit dans le cadre des démarches d'économie menées par BRUGEL, confirme une nouvelle fois le rôle d'exemplarité du régulateur en matière de gestion des dépenses publiques.

GOVERNANCE BUDGÉTAIRE EXEMPLAIRE

Une gouvernance budgétaire exemplaire est une priorité pour BRUGEL, qui opère en dehors de toute tutelle ministérielle, garantissant ainsi son autonomie, son indépendance et son impartialité. « *BRUGEL s'engage à gérer son budget avec rigueur et exemplarité* » souligne Ariane Jablonka. « *Cette large autonomie dans notre gestion budgétaire et comptable nous impose une parfaite observance de toutes les règles en vigueur. Pour garantir une totale transparence quant à l'utilisation des fonds publics, nous publions chaque année sur une page dédiée de notre site Internet nos études et publications, nous mentionnons également tous les marchés publics qui ont eu cours et informons sur la transparence des mandats vis-à-vis de notre Conseil d'administration* ».

Bien que BRUGEL sorte du périmètre de consolidation des comptes de la Région en 2025, l'organisation continue de garantir la transparence budgétaire et d'informer régulièrement le Gouvernement sur ses mouvements financiers.

ARIANE JABLONKA
RESPONSABLE DES SERVICES D'APPUI

L'année 2024 a été marquée par d'intenses échanges autour du Codex, le nouveau code des finances destiné à remplacer l'ordonnance budgétaire. Ces échanges ont permis d'anticiper et de structurer efficacement la mise en place du nouveau cadre de reporting, basé sur des agrégats succincts des catégories de dépenses).

À partir de janvier 2025, BRUGEL ne fera plus partie du périmètre de consolidation des comptes de la Région, en raison d'un niveau de recettes inférieur au seuil de 7.000.000 €. « *Pour autant, l'organisation réaffirme son engagement en matière de transparence budgétaire et continuera à informer régulièrement le Gouvernement de l'ensemble de ses mouvements financiers* » précise Ariane Jablonka.

Dans ce contexte, BRUGEL prévoit de renforcer son dispositif de contrôle interne, d'autant

plus que la non-soumission au Codex entraîne la suppression de deux niveaux de contrôle externe : celui de l'Inspection des Finances et celui exercé par les contrôleuses externes sur les engagements et les liquidations.

Chaque année, la proposition budgétaire est soigneusement élaborée en interne, en collaboration avec les différents services de BRUGEL. « *Une fois validée par notre Conseil d'administration, elle est envoyée pour information au Ministre ayant l'énergie dans ses compétences* », précise-t-elle encore. « *Dans le respect de l'indépendance du régulateur vis-à-vis du Gouvernement, notre proposition budgétaire est également transmise au Parlement qui a voté notre budget* ».

UNE ANNÉE BUDGÉTAIRE COMPLIQUÉE

Ce n'est un secret pour personne : les finances bruxelloises ne se portent pas très bien et l'endettement de la RBC est relativement conséquent. Dans ce contexte, la Région se doit de procéder à des restrictions sévères.

La tendance amorcée en 2023 s'est poursuivie en 2024 : le Gouvernement a de nouveau demandé aux OIP de réaliser des économies afin de « contenir » l'inflation. Cette dynamique devrait se prolonger en 2025, le budget initial étant reconduit à l'identique par rapport à l'exercice 2024, rendant la gestion budgétaire d'autant plus contraignante.

COMPTE D'EXÉCUTION 31/12/2024 : ÉNERGIE + EAU

Le compte d'exécution publié dans ce rapport annuel n'a pas encore été soumis au contrôle de la Cour des Comptes. Les comptes annuels de BRUGEL et ses annexes seront transmis au Parlement, ainsi qu'à la Cour des Comptes avant le 30/5/2025.

Le détail de l'affectation des dépenses et les taux d'exécution par article budgétaire sont précisés dans le tableau ci-dessous.



Le taux d'engagement atteint 98 % en 2024, témoignant d'une exécution budgétaire rigoureuse. La sous-utilisation résiduelle de 2 % s'explique principalement par des efforts de rationalisation des frais de fonctionnement ainsi qu'une diminution des dépenses liées à la maintenance de l'outil informatique pour la gestion des certificats verts.

Le taux de liquidation s'élève, quant à lui, à 95 %. Les 5 % restants sont principalement imputables :

- au report des liquidations des frais d'expertise liés au nouveau secrétariat social, dont la mise en service (Go Live) a été différée d'un trimestre ;

- à la participation réduite aux cours de langue et un nombre limité de recrutements en 2024 ;
- à des besoins moindres en développement informatique par rapport à 2023, notamment pour les outils comptables, comparateur tarifaire et gestion des garanties d'origine ;
- au retrait du marché européen pour la campagne publicitaire, remplacée par la décision du Conseil d'administration de lancer un marché annuel plus modeste.



	CRÉDIT D'ENGAGEMENT				CRÉDIT D'ORDONNANCEMENT			
	Budget initial	Budget ajusté	Engagé BC	%	Budget initial	Budget ajusté	Liquidé	%
ENERGIE	4.959.500	5.080.500	5.001.972	98%	5.125.500	5.246.500	5.048.681	96%
EAU	1.264.500	1.264.500	1.201.026	95%	1.274.500	1.274.500	1.178.732	92%
TOTAL	6.224.000	6.345.000	6.202.997	98%	6.400.000	6.521.000	6.227.413	95%

ORGANIGRAMME AU 31/12/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Kevin Welch
Président

Mme Laurence Hage
Administratrice

Mme Ihsane Haouach
Administratrice

M. Eric Mannès
Administrateur

M. Raymond Umuhizi
Administrateur

M. Grégoire Wallenborn
Administrateur

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

M. Julien Simon
Commissaire

Mme Lieve Jorens
Commissaire



PASCAL MISSELYN*
DIRECTEUR



RÉGIS LAMBERT
DIRECTEUR



Transition énergétique
IRFAN DURAN



Services d'appui

ARIANE JABLONKA
Cheffe de service, conseillère
budgétaire et comptable

Siv Heang Tran
Assistante administrative
et budgétaire

Schola Mompotibi
(en remplacement
d'Anne Van Der Schrick)
Assistante comptable
et budgétaire

Malika Zerroug
Assistante administrative

Kristel De Feyter
Conseillère GRH

Hanane Magrane
Assistante Ressources Humaines

Julien Charles
Assistant de direction

Rihab Hafidi
Secrétaire de direction

Stagiaire premier emploi
Assistant·e administratif·ve



Service Tarif

JÉRÉMIE VAN DEN ABEELE*
Chef de service,
expert tarifaire

Francisco D'Aragao Soares*

Conseiller tarif Eau

Pierre Heusschen
Conseiller senior tarif



Service des Affaires socio-économiques

CARINE STASSEN*
Cheffe de service,
conseillère sociale

Ronnie Biba Kambolo
(en remplacement de
Maartje Leenen)
Assistante administrative

Christelle Njomgang
Conseillère économique

Joëlle Schmit
Assistante administrative



Service juridique

KARINE SARGSYAN*
Cheffe de service,
conseillère juridique

Marie-Elise Cavallo*
Conseillère juridique

Youssef Hadi*
Conseiller juridique

Luna Luisetto*
Conseillère juridique

Cécile Pietquin*
Conseillère juridique

Sarah Rabtach*
Assistante administrative

Zoé Regnier*
Conseillère juridique

Anna Salvi*
Conseillère Juridique

Osman Ulker
(en remplacement de Margot Llave)
Conseiller juridique



Service Marché et Réseaux

FARID FODIL PACHA*
Chef de service, conseiller
fonctionnement technique
du marché

Kevin De Bondt*
Conseiller technique Eau

Marie De Ruydts
Conseillère services
des opérateurs

Davide Ferlito
Conseiller Smartgrid

Nick Haaker*
Conseiller marché
des services



Service Énergies renouvelables

BEKAY CHIH
Chef de service, conseiller
énergies renouvelables

Attila Acs
Data Quality Manager

Aliou Bah
Assistant énergies renouvelables

Jean-François Batjoens
Assistant énergies renouvelables

Anibal Contreras Acosta
Assistant énergies renouvelables

Gregory Neubourg
Conseiller énergies renouvelables

Laura Rebreau
Conseillère énergies renouvelables

Renaud Tieterickx
Assistant énergies renouvelables



Services support

ADELIN MOERENHOUT
Conseillère
communication

LAURENT SAFFRE
Conseiller informatique
(Iristeam)

Farida El Khabbabi
Data analyst

BASE LÉGALE

En vertu de l'article 30bis §2 9° de l'ordonnance électricité, BRUGEL est chargée « d'établir et communiquer au Parlement :

- a. un rapport annuel sur l'évolution des marchés de l'électricité et du gaz, comprenant au minimum une analyse des mesures prises par le gestionnaire du réseau de distribution et les fournisseurs dans le cadre de leurs obligations de service public et des résultats obtenus, essentiellement en matière de droit des clients résidentiels et professionnels ;
- b. un rapport d'activités annuel portant sur l'exécution de ses obligations, reprenant un état de ses frais de fonctionnement et de leur mode de couverture, y compris une situation actif/passif et le rapport de la Cour des comptes ;

Les rapports annuels visés aux points a) et b) sont présentés au Parlement, en présence du ministre ; Brugel publie dans le mois de leurs adoptions les rapports annuels visés aux points a) et b) sur son site internet.

Le présent document répond à l'exigence de rédaction d'un rapport sur l'exécution de ses obligations.

Éditeurs responsables

K. Welch - E. Mannès - BRUGEL,
av. des Arts, 46 - 1000 Bruxelles.

Concept et réalisation

www.pafdesign.be

Photo

adobe.stock.com
www.bdkz.be
www.pafdesign.be

[Dit jaarverslag is eveneens beschikbaar in het Nederlands.](#)



Avenue des Arts, 46 bte 14

1000 Bruxelles

info@brugel.brussels

www.brugel.brussels